

CAHIER DE RECHERCHE

L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

ANALYSES AUTOUR DE L'OBJECTIF
DE 40 % DE FEMMES PARMIS LES CRÉATEURS
D'ENTREPRISE RÉSIDENTS DES QUARTIERS
DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Isabelle VAN DE WALLE
Isa ALDEGHI

■ DÉCEMBRE 2015



L'ENTREPRENEURIAT FEMININ DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

**Analyses autour de l'objectif de 40% de femmes
parmi les créateurs d'entreprise
résidents des quartiers de la géographie prioritaire**

Isabelle VAN DE WALLE, Isa ALDEGHI

Pôle Consommation et Entreprise – Pôle Evaluation et Société

CAHIER DE RECHERCHE N°322

DECEMBRE 2015

Cette recherche a bénéficié d'un financement au titre de la subvention recherche attribuée au CRÉDOC.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
CHAPITRE I. LES ENTREPRENEURES DES QUARTIERS	5
1.1. Les femmes et leur entreprise.....	5
a) L'entrepreneuriat : peu développé dans les ZUS, encore plus rare pour les femmes	5
b) Un profil particulier.....	6
c) Types d'entreprises et formes d'emploi	11
1.2. Les « chances » de devenir entrepreneur	17
a) « Toutes choses égales par ailleurs », le fait d'être une femme et celui de résider dans un quartier de la politique de la Ville diminuent les chances d'être entrepreneur	17
b) « Toutes choses égales par ailleurs », le fait d'être une femme est plus pénalisant en ZUS qu'hors ZUS	19
CHAPITRE II. LES ASIRANTES A LA CREATION D'ENTREPRISE DANS LES QUARTIERS	23
2.1. Qui sont les habitantes souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat ?	23
a) Presqu'autant de femmes que d'hommes	23
b) Mais un profil différent de celui des aspirants à la création	24
c) Une faible capacité à la mobilité.....	28
d) Le vécu d'inégalités ou de discriminations	29
2.2. Les « chances » de souhaiter créer son entreprise	31
2.3. Projets et freins liés à la création d'entreprise	33
CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE	37

INTRODUCTION

La crise touche particulièrement les personnes les plus fragilisées sur le marché du travail – faiblement ou non qualifiées, peu diplômées, jeunes, seniors, femmes... -, ainsi que les territoires les plus en difficulté – Nord-Est de la France, zones industrielles, départements présentant un taux de chômage déjà élevé...-.

Parmi ces territoires, figurent les quartiers de la géographie prioritaire, bénéficiant, outre des politiques de droit commun, de la politique de la Ville. Le taux d'activité y est de 10 points inférieur à celui des agglomérations où ils se situent. En matière de chômage, le fossé s'est élargi entre les Zones Sensibles Urbaines (ZUS) et les agglomérations les accueillant : de 2006 à 2009, le différentiel de taux de chômage était de 9,1 points, il atteint désormais 14 points. La proportion d'actifs à la recherche d'une activité est 2,5 fois plus importante dans les ZUS qu'ailleurs¹.

Les quartiers de la géographie prioritaire

La loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (3 de l'article 42, modifié par l'article 2 de la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996) identifient les zones urbaines sensibles comme « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Elles comprennent les zones de redynamisation urbaine et les zones franches urbaines. » Le décret n° 96-1156 du 26 décembre 1996 (Journal Officiel du 28 décembre 1996) fixe dans son annexe la liste des 750 quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS).

La nouvelle géographie d'intervention de la politique de la Ville concerne 1 300 quartiers, contre 2 600 auparavant, afin de concentrer les efforts sur les quartiers les plus pauvres. Le Nouveau programme de renouvellement urbain 2014-2024 consacre 5 milliards d'euros pour 200 quartiers déclarés d'intérêt national. Pilier des nouveaux contrats de ville, actuellement en cours de signature, le développement économique et l'emploi sont une priorité du Gouvernement pour les quartiers. En 2016, la politique de la Ville bénéficiera d'une enveloppe de 438 millions d'euros, en hausse de 4%.

La situation des femmes résidentes des quartiers de la politique de la ville sur le marché du travail est aujourd'hui particulièrement préoccupante. Celles-ci subissent de plein fouet les effets de la précarisation, du chômage et de la raréfaction de l'emploi :

- leur taux d'activité régresse depuis 2009 et à peine une femme sur deux est aujourd'hui active² ;

¹ Source : traitements Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS) des données de l'Enquête Emploi de l'INSEE.

² En 2012, le taux d'activité des femmes résidentes des ZUS est de 53% contre 70% pour les hommes résidents des ZUS et 67% pour les femmes des autres quartiers de l'agglomération. Marylène HENRY, Pascal

- leur taux de chômage atteint 21% en 2012 ;
- la qualité des emplois occupés se dégrade avec notamment une diminution de la part des femmes en contrat à durée indéterminée³.

Les inégalités sociales et territoriales renforcent les inégalités sexuelles et la crise se traduit par un creusement des inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, donnant le sentiment d'un retour en arrière, malgré les efforts réalisés en matière d'éducation et d'insertion professionnelle. Outil essentiel de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de l'égalité entre les territoires et bien sûr de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'emploi des femmes est un élément déterminant du développement des quartiers et de leur cohésion urbaine.

Dans un contexte de crise et de raréfaction des emplois salariés, l'entrepreneuriat est présenté comme une piste pertinente pour lutter contre le chômage. Dans un contexte législatif nouvellement posé en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes⁴, l'entrepreneuriat féminin est lui aussi investi. À la suite des Assises de entrepreneuriat de début 2013, le Plan National pour l'entrepreneuriat féminin présenté en aout de la même année se fixe pour objectif de faire progresser de 10 points le taux de femmes entrepreneurs pour atteindre une part de 40% de créatrices en France en 2017.

Dans son rapport de 2014 relatif aux inégalités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes⁵, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes propose trois axes opérationnels pour combattre le sous-emploi féminin :

- favoriser l'accès des femmes à des emplois de qualité,
- favoriser l'égalité professionnelle des femmes et des hommes,
- favoriser l'entrepreneuriat et la création d'activité des femmes. Il recommande d'intégrer l'objectif d'égalité femmes-hommes dans le plan « Entrepreneurs des quartiers » publié en décembre 2013, qui ne mentionne aucune attention particulière aux femmes.

Enfin, l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes devant désormais se concrétiser dans l'élaboration des nouveaux contrats de ville, l'instruction interministérielle DGCS/B3/CGET/2015/170 du 15 mai 2015 définit le cadre de la mise en œuvre de plans d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes habitant les quartiers de la politique de la ville. Pour

DIEUSAERT [2014], « L'emploi des femmes dans les ZUS. La crise a creusé les inégalités avec les hommes », *ONZUS Infos*, mars.

³ En 2012, trois quart des résidentes des ZUS actives occupées bénéficient de la sécurité d'un contrat à durée indéterminée, soit 8 points de moins que les femmes hors ZUS, et 4 points de moins que les hommes en ZUS. Marylène HENRY, Pascal DIEUSAERT [2014], *op. cit.*

⁴ Création du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes en janvier 2013 ; conventions interministérielles pour les quartiers prioritaires entre les ministres chargés des droits des femmes et de la ville en mai 2013 et entre les ministres chargés de l'emploi et de la ville en avril 2013 ; Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014...

⁵ Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes [2014], *Rapport Egaliter. Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la Ville et les territoires ruraux fragilisés.*

le pilier trois, concernant le développement économique et l'emploi, elle retient pour cinquième objectif d'encourager la création d'activités des femmes des quartiers et d'intégrer l'objectif de 40% de femmes du plan « Entrepreneuriat au féminin ».

S'inscrivant dans la continuité de travaux antérieurs menés par le CRÉDOC sur l'entrepreneuriat féminin⁶, ce cahier de recherche a trait à l'entrepreneuriat des femmes dans les quartiers ciblés par la politique de la Ville. Une interrogation le guide : l'objectif de 40%, affiché pour l'ensemble des créatrices d'entreprise, peut-il être repris à l'échelle des quartiers populaires que sont les quartiers de la géographie prioritaire ?

Pour tenter de répondre à cette interrogation, nous nous sommes appuyés sur deux sources. La première est l'Enquête Emploi de l'INSEE qui permet de comparer le profil des femmes entrepreneures résidentes des ZUS, à la fois avec le profil des hommes entrepreneurs habitant ces mêmes quartiers, et avec celui des femmes entrepreneures habitant les quartiers hors ZUS des agglomérations de taille comparable. La seconde enquête a été réalisée par le CRÉDOC en 2015 auprès de 920 habitants des quartiers de la politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence grâce à un financement de recherche de la Mission Interministérielle et de la Caisse des Dépôts PACA.

Ce cahier de recherche s'articule en deux chapitres. Le premier, intitulé « les femmes entrepreneures dans les quartiers de la politique de la Ville », restitue l'analyse des données de l'Enquête Emploi. Il pointe les spécificités de ces entrepreneures, en comparaison à la fois avec leurs confrères résidents des mêmes quartiers, et avec leurs consœurs des quartiers hors politique de la Ville. Le second chapitre, intitulé « les aspirantes à la création d'entreprise », présente les résultats de l'enquête menée au sein des quartiers de la politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence. Il restitue les particularités des aspirantes à la création d'entreprise, comparées aux aspirants hommes à la création d'entreprise. Enfin, la conclusion rapproche les résultats de ces deux analyses pour étudier les possibilités d'atteindre l'objectif de 40% de femmes créatrices dans les quartiers prioritaires.

⁶ I. VAN DE WALLE [2014], *Study of Women Entrepreneurs : analysus of statistical data and feasibility study for the creating of an e-platform for women entrepreneurs*, participation à une étude européenne conduite par PANTEIA et KMU FORSCHUNG AUSTRIA, partenaires du réseau ENSR, à la demande de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne ; I.VAN DE WALLE et E. KASPOREVA [2014], *L'entrepreneuriat féminin et le développement économique, social et culturel des territoires*, Paris – Londres, CREDOC en collaboration avec Kingston University, à la demande du Conseil Général des Côtes d'Armor dans le cadre du projet européen *Business and Network of Entreprising Women* (B-NEW).

CHAPITRE I. LES ENTREPRENEURES DES QUARTIERS

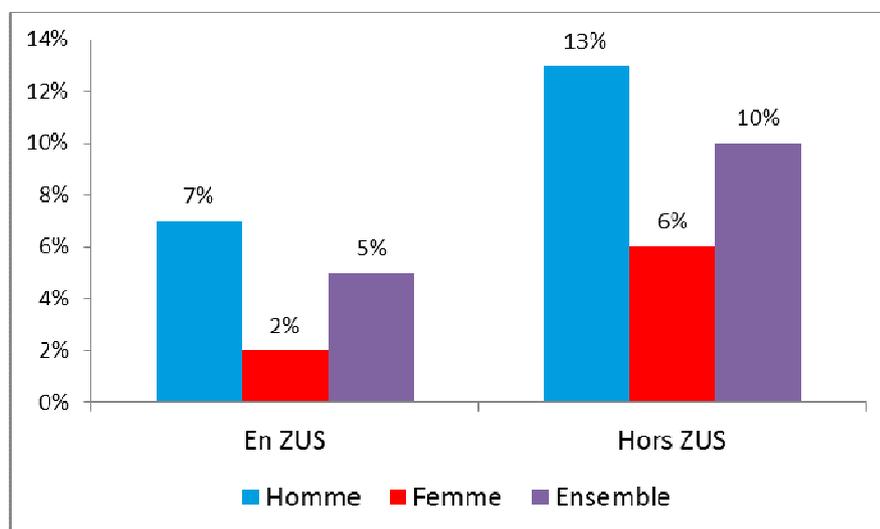
1.1. Les femmes et leur entreprise

a) L'entrepreneuriat : peu développé dans les ZUS, encore plus rare pour les femmes

L'entrepreneuriat est peu développé dans les quartiers liés à la politique de la Ville : en 2010-2012, un actif en emploi sur vingt (5%) est entrepreneur dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), contre un sur dix (10%), soit le double, dans les autres quartiers des unités urbaines de tailles similaires⁷.

Les femmes sont globalement moins souvent à leur compte que les hommes. Cette règle se vérifie dans les ZUS, mais l'écart entre les hommes et les femmes y est important, plus accentué que dans les quartiers hors ZUS : parmi les actifs occupés, les hommes sont trois fois et demi plus souvent entrepreneurs que les femmes dans les ZUS, contre seulement deux fois plus dans les quartiers hors ZUS. Au final, 2% des femmes en emploi sont entrepreneures dans les ZUS, contre 6%, soit trois fois plus, hors ZUS.

Figure 1. Part des entrepreneurs parmi les personnes en emploi selon le sexe et le lieu de résidence (ZUS ou hors ZUS)



Source : Enquêtes Emploi INSEE 2010-2012 – traitements CRÉDOC

Champ : habitants en emploi résidant soit dans les ZUS métropolitaines, soit dans les autres quartiers des unités urbaines d'au moins 20 000 habitants.

Guide de lecture : Parmi les femmes en emploi résidant en ZUS, 2% sont entrepreneures.

⁷ La définition des « entrepreneurs » dans l'Enquête Emploi est précisée dans l'encadré ci-dessous.

L'Enquête Emploi

Le terme « entrepreneurs » désigne ici les personnes qui, interrogées dans le cadre de l'Enquête Emploi, ont déclaré exercer leur profession principale à leur compte ou comme salarié chef d'entreprise. Par raccourci, elles sont parfois appelées « à leur compte ». Sans salariés, les entrepreneurs sont dits « indépendants ». Si des salariés travaillent dans leur entreprise, il s'agit d'« employeurs ».

Pour disposer d'effectifs suffisants d'entrepreneurs et, surtout, d'entrepreneures, habitant dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), trois années de l'Enquête Emploi ont été regroupées : 2010, 2011 et 2012. Le nombre d'observations, soit de questionnaires individuels effectivement recueillis sur ces trois années, correspond à 28 193 personnes en emploi dans les ZUS, dont 1 254 entrepreneurs : 976 hommes et 278 femmes.

Les résultats présentés sont ceux après pondération. Les effectifs après pondération représentent le volume précis de chaque catégorie dans la population vivant en France. Les 1 254 questionnaires d'entrepreneurs résidant dans les ZUS interrogées dans le cadre de l'Enquête Emploi représentent en fait 50 039 personnes. Sur la pondération utilisée par l'INSEE dans l'enquête Emploi, voir : http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/methodologie_emploi_continu.pdf

Pour que la comparaison entre habitants des ZUS et habitants des autres quartiers soit pertinente, nous avons fait le choix de restreindre les zones hors ZUS aux unités urbaines d'au moins 20 000 habitants : les habitants des ZUS en emploi résident à 99% dans des agglomérations de cette taille.

Dans les tableaux et les graphiques, chaque pourcentage est arrondi au plus près, si bien que le total peut être légèrement différent de 100%

b) Un profil particulier

Particulièrement peu nombreuses, les femmes entrepreneures résidant dans les quartiers de la politique de la Ville présentent un profil spécifique, différent de celui de leurs voisins entrepreneurs, mais également de celui des femmes entrepreneures des autres quartiers.

Bachelières ou diplômées du supérieur presque autant que les femmes entrepreneures des autres quartiers

44% des femmes entrepreneures résidentes des ZUS ont suivi des études supérieures et obtenu au moins un diplôme de niveau Bac + 2. Seul le quart des hommes entrepreneurs en ZUS a obtenu un tel diplôme (28%). Les hommes sont davantage titulaires d'un CAP ou d'un BEP : un sur cinq (23%), contre une femme entrepreneure sur dix (11%). Un tiers des hommes entrepreneurs des ZUS sont, soit sans diplôme, soit titulaires du Brevet des collèges (33%), ce faible niveau ne se rencontrant que pour une femme sur cinq (18%).

Dans les quartiers hors ZUS, les femmes entrepreneures sont elles aussi plus diplômées que les hommes entrepreneurs, mais les différences observées apparaissent atténuées par rapport à celles rencontrées dans les quartiers de la Politique de la Ville. Elles sont de :

- 13 points contre 16 points en ZUS, pour les diplômés du supérieur ;

- et, surtout, 14 points contre 27 points en ZUS, pour l'ensemble des bacheliers, diplômés ou non du supérieur.

Au final, les femmes entrepreneures des ZUS apparaissent presque aussi diplômées que celles résidant hors ZUS : certes, les premières sont moins souvent diplômées du supérieur (44% contre 57% hors ZUS), mais elles sont presque aussi souvent bachelières ou diplômées du supérieur (71% contre 75% hors ZUS).

Tableau 1. Diplôme le plus élevé obtenu par les entrepreneurs selon le sexe et le lieu de résidence

	Homme en ZUS	Femme en ZUS	Ensemble en ZUS	Homme hors ZUS	Femme hors ZUS	Ensemble hors ZUS
Bac + 2 et au-delà	28%	44%	32%	44%	57%	48%
Baccalauréat	16%	27%	18%	17%	18%	17%
CAP, BEP	23%	11%	20%	21%	11%	18%
Brevet des collèges ou moins	33%	18%	30%	18%	14%	18%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectifs</i>	38 953	11 086	50 039	926 603	430 550	1 357 219

Source : Enquête Emploi INSEE 2010-2012 – traitements CRÉDOC

Champ : Entrepreneurs des ZUS métropolitaines et des autres quartiers des unités urbaines d'au moins 20 000 habitants

Guide de lecture : 28% des hommes entrepreneurs résidant en ZUS ont un diplôme supérieur au bac.

Note : les **chiffres en gras** sont significativement différents de la moyenne (test de chi 2 significatif au seuil de 5%). Le **rose italique correspond à une sous-représentation**, le **bleu à une surreprésentation**.

La comparaison avec les autres femmes actives des ZUS confirme le niveau de diplôme élevé des femmes entrepreneures dans les quartiers de la géographie prioritaire : plus diplômées que les inactives, celles-ci apparaissent plus souvent diplômées que les chômeuses, mais également que les femmes salariées qui ne sont qu'à 40% au moins bachelières (contre 71% pour les entrepreneures).

Tableau 2. Diplôme le plus élevé des femmes résidentes en ZUS selon la situation dans l'emploi

	Entrepreneures		Autres actives en emploi		Chômeuses		Ensemble actives		Inactives moins de 60 ans	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff.	%	Eff	%
Supérieur au Bac	4 857	44%	107 132	21%	14 488	10%	126 476	19%	33 714	7%
Baccalauréat	2 980	27%	96 238	19%	23 138	17%	122 356	19%	79 229	17%
CAP, BEP	1 293	12%	101 740	20%	28 125	20%	131 158	20%	50 226	11%
Brevet, sans diplôme	1 956	18%	194 388	39%	73 979	53%	270 323	42%	302 941	65%
	11 086	100%	499 497	100%	139 729	100%	650 313	100%	466 110	100%

Source : Enquête Emploi INSEE 2010-2012 – traitements CRÉDOC

Champ : femmes résidentes des ZUS métropolitaines

Guide de lecture : 44% des femmes entrepreneures résidant en ZUS ont un diplôme supérieur au bac.

Note : les chiffres en gras sont significativement différents de la moyenne (test de chi 2 significatif au seuil de 5%). Le **rose italique correspond à une sous-représentation**, le **bleu à une surreprésentation**.

Des entrepreneures jeunes

La population des quartiers de la géographie prioritaire est plus jeune que celles des autres quartiers et ce constat se vérifie parmi les actifs ayant créé une entreprise. De même, la jeunesse des femmes entrepreneures, comparées à leurs confrères masculins, s'observe dans les ZUS comme dans les autres quartiers. Retenons toutefois que la surreprésentation des très jeunes, de moins de trente ans, parmi les femmes entrepreneures, est accentuée dans les quartiers de la politique de la Ville avec un écart de sept points (dans les ZUS la part des moins de 30 ans est de 17% pour les femmes entrepreneures et de 10% pour leurs confrères) contre seulement 3 points (7% contre 10%) dans les autres quartiers.

Tableau 3. Tranches d'âge selon le sexe et le lieu de résidence parmi les entrepreneurs

	Homme en ZUS	Femme en ZUS	Ensemble en ZUS	Homme hors ZUS	Femme hors ZUS	Ensemble hors ZUS
Moins de 30 ans	10%	17%	12%	7%	10%	8%
De 30 à 39 ans	28%	28%	28%	23%	26%	23%
De 40 à 49 ans	32%	28%	30%	29%	30%	29%
50 ans et plus	30%	27%	29%	40%	34%	39%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectifs</i>	38 953	11 086	50 039	926 603	430 550	1 357 219

Source : Enquêtes Emploi INSEE 2010-2012 – traitement CRÉDOC

Champ : entrepreneurs des ZUS métropolitaines et des autres quartiers des unités urbaines d'au moins 20 000 habitants

Guide de lecture : Parmi les hommes entrepreneurs résidant en ZUS, 11% d'entre eux ont moins de 30 ans.

Note : les chiffres en gras sont significativement différents de la moyenne (test de chi 2 significatif au seuil de 5%). Le **rose italique correspond à une sous-représentation**, le **bleu à une surreprésentation**.

Quel que soit le territoire, les entrepreneures de moins de trente ans restent toutefois minoritaires. De fait, dans les ZUS, les femmes entrepreneures sont moins souvent très jeunes que les autres

actives en emploi et surtout que les chômeuses, la part des moins de 30 ans étant respectivement de 23% et 37% pour ces deux dernières catégories.

Tableau 4. Âge des femmes résidentes en ZUS selon la situation dans l'emploi

	Entrepreneure		Autre emploi		Chômage		Ensemble actives		Inactive moins de 60 ans	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff.	%	Eff	%
Moins de 30 ans	1 919	17%	116 461	23%	51 751	37%	170 130	26%	219 294	47%
30-39 ans	3 079	28%	115 312	23%	37 290	27%	155 681	24%	88 593	19%
40-49 ans	3 102	28%	129 583	26%	30 254	22%	162 938	25%	67 038	14%
50 ans et plus	2 986	27%	138 142	28%	20 435	15%	161 563	25%	91 183	20%
	11 086	100%	499 497	100%	139 729	100%	650 313	100%	466 110	100%

Source : Enquête Emploi INSEE 2010-2012 – traitements CRÉDOC

Champ : femmes résidentes des ZUS métropolitaines

Guide de lecture : 17% des femmes entrepreneures résidant en ZUS moins de 30 ans.

Note : les chiffres en gras sont significativement différents de la moyenne (test de chi 2 significatif au seuil de 5%). Le rose italique correspond à une sous-représentation, le bleu à une surreprésentation.

Moins souvent d'origine étrangère que les entrepreneurs et les autres femmes des ZUS

Plus jeune, la population des quartiers de la géographie prioritaire est également plus souvent d'origine étrangère que celle des autres quartiers. Cette spécificité des ZUS se vérifie pour les entrepreneurs dans leur globalité : seuls 65% d'entre eux se déclarent Français de naissance, contre 87% des entrepreneurs résidant dans les quartiers hors ZUS.

Toutefois, alors que les hommes entrepreneurs des ZUS sont à 40% d'origine étrangère (Français par acquisition ou étranger), ce n'est le cas que de 17% des entrepreneures de ces quartiers. Dans les quartiers hors ZUS, les femmes entrepreneures sont également moins souvent d'origine étrangère que les hommes (10% contre 15% d'entre eux), mais l'écart entre les deux sexes y est plus faible (5 points contre 23 points dans les ZUS).

Tableau 5. Nationalité des entrepreneurs selon le sexe et le lieu de résidence

	Hommes en ZUS	Femmes en ZUS	Ensemble en ZUS	Hommes hors ZUS	Femmes hors ZUS	Ensemble hors ZUS
Français de naissance	60%	83%	65%	85%	90%	87%
Français par acquisition	13%	7%	12%	6%	5%	6%
Etranger	27%	10%	24%	9%	5%	8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectifs</i>	38 953	11 086	50 039	926 603	430 550	1 357 219

Source : Enquêtes Emploi INSEE 2010-2012 – traitements CRÉDOC

Champ : Entrepreneurs des ZUS métropolitaines et des autres quartiers des unités urbaines d'au moins 20 000 habitants

Guide de lecture : 60% des hommes entrepreneurs résidant en ZUS, sont Français de naissance.

Note : les chiffres en gras sont significativement différents de la moyenne (test de chi 2 significatif au seuil de 5%). Le rose italique correspond à une sous-représentation, le bleu à une surreprésentation.

Dans les ZUS, la part de personnes d'origine étrangère croît chez les hommes, des inactifs (21% d'hommes d'origine étrangère) aux entrepreneurs (39%), en passant par les chômeurs (25%) et les actifs salariés (30%). Un processus différent s'observe pour les femmes : la part de personnes d'origine étrangère diminue des inactives et des chômeuses (36% de femmes d'origine étrangère) aux entrepreneuses (17%), en passant par les actives salariées (24%), laissant supposer pour elles un effet négatif de l'origine étrangère sur l'installation dans l'entrepreneuriat. Au final, dans les quartiers de la géographie prioritaire, la part de personnes d'origine étrangère parmi les entrepreneurs est, en comparaison avec les autres situations dans l'emploi :

- particulièrement élevée pour les hommes,
- particulièrement basse pour les femmes,

avec le constat de liens inversés entre l'origine et l'installation dans l'entrepreneuriat pour les hommes et les femmes.

Tableau 6. Nationalité des résidentes des ZUS selon leur situation dans l'emploi

Nationalité	Entrepreneuses		Autres actives en emploi		Chômeuses		Ensemble actives		Inactives de moins de 60 ans	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff.	%	Eff	%
Français de naissance	9 237	83%	381 973	76%	90 458	65%	481 669	74%	299 660	64%
Français par acquisition	723	7%	58 883	12%	17 810	13%	77 417	12%	55 438	12%
Etranger	1 125	10%	58 641	12%	31 461	23%	91 228	14%	111 012	24%
	11 086	100%	499 497	100%	139 729	100%	650 313	100%	466 110	100%

Source : Enquêtes Emploi INSEE 2010-2012 – traitements CRÉDOC

Champ : habitantes des ZUS métropolitaines

Guide de lecture : Parmi les femmes entrepreneuses résidant en ZUS, 83% d'entre elles sont Françaises de naissance.

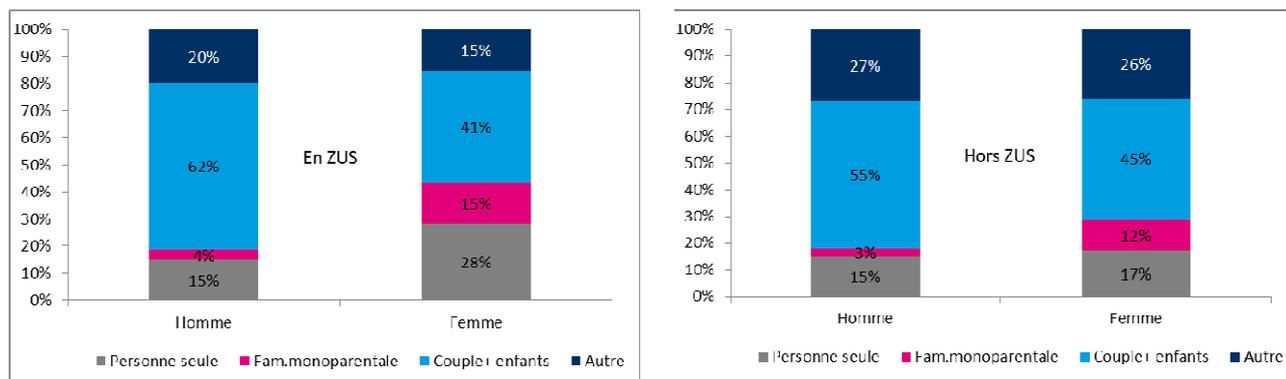
Note : les chiffres en gras sont significativement différents de la moyenne (test de chi 2 significatif au seuil de 5%). Le rose italique correspond à une sous-représentation, le bleu à une surreprésentation.

Plus souvent seules, moins souvent en couple avec des enfants

Les entrepreneuses résidentes des ZUS vivent bien plus souvent que leurs confrères entrepreneurs seules (28% d'entre elles contre 15% d'entre eux) ou dans une famille monoparentale (15% contre 4%). A l'inverse, les hommes entrepreneurs vivent plus fréquemment avec un conjoint et des enfants : c'est le cas de 62% d'entre eux, contre 41% des entrepreneuses résident dans ces territoires.

Le même constat se vérifie pour les entrepreneurs vivant hors des quartiers de la politique de la Ville : les femmes vivent plus souvent seules ou au sein d'une famille monoparentale ; les hommes, dans un couple avec enfants. Toutefois, les différences de comportements familiaux entre les hommes et les femmes sont accentuées dans les quartiers ZUS : alors que peu ou pas de disparités s'observent entre les entrepreneurs selon leur lieu de résidence, les entrepreneuses des quartiers de la géographie prioritaire vivent bien plus souvent que leurs consœurs des quartiers hors ZUS, seules ou dans une famille monoparentale : c'est le cas de 43% d'entre elles, contre 29% des entrepreneuses hors ZUS.

Figure 2. Situation familiale des entrepreneurs selon le sexe et selon le lieu de résidence (ZUS ou hors ZUS)



Source : Enquête Emploi INSEE 2010-2012 – traitement CRÉDOC

Champ : Entrepreneurs des ZUS métropolitaines et autres quartiers des unités urbaines d’au moins 20 000 habitants

Note : les autres situations sont soit des personnes vivant en couple et sans enfants, soit, plus rarement, des ménages complexes (Les ménages complexes se définissent par rapport aux autres types de ménages, comme n’étant, ni des personnes seules dans le ménage, ni des familles monoparentales, ni des couples sans enfants, ni des couples avec au moins un enfant. Cf. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/menage-complexe-enq-menages.htm>)

Constatant ces faits, on ne peut que se rappeler du principe établi par François de Singly dans *Fortune et infortune de la femme mariée*, selon lequel le prix de la vie conjugale est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Tout se passe comme si les postulants à la création d’entreprise des ZUS, plus fragilisés que les autres entrepreneurs, anticipaient ou se voyaient contraints d’anticiper plus qu’eux, le fait que le mariage nuit à la carrière des femmes et, à l’inverse, profite à celle des hommes⁸.

c) Types d’entreprises et formes d’emploi

Présentant un profil sociodémographique spécifique, à la fois différent de celui de leurs collègues masculins résidents les mêmes quartiers et de celui de leurs consœurs habitantes des autres territoires urbains, les entrepreneures des quartiers de la politique de la Ville dirigent des entreprises et présentent des formes d’emploi, particulières.

Employeurs pour 20% seulement d’entre elles

Globalement, les entrepreneurs résidents des quartiers de la géographie prioritaire emploient moins souvent un ou des salariés que les autres entrepreneurs. Dans les ZUS comme hors des ZUS, les femmes entrepreneures sont plus souvent indépendantes, c’est-à-dire sans salariés ; les hommes entrepreneurs, davantage employeurs. L’écart entre les hommes et les femmes paraît plus faible dans les ZUS : il atteint 11 points (31% d’entrepreneurs employeurs pour seulement 20% des entrepreneures) contre 15 points dans les quartiers hors ZUS (48% d’entrepreneurs employeurs pour seulement 33% des entrepreneures). Au final, alors qu’un tiers des femmes

⁸ François de SINGLY [1994] (1^{ère} édition en 1987), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF.

entrepreneures hors ZUS emploie au moins un(e) salarié(e), seule une femme entrepreneure sur cinq (20%) est dans ce cas parmi les résidentes de ZUS.

Figure 3. Statut des entrepreneurs selon le sexe et le lieu de résidence



Source : Enquête Emploi INSEE 2010-2012 – traitement CRÉDOC

Champ : Entrepreneurs des ZUS métropolitaines et autres quartiers des unités urbaines d'au moins 20 000 habitants

Une spécialisation sexuelle des secteurs d'activité investis accentuée

Les femmes et les hommes salariés ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité ; il en est de même pour les femmes et les hommes entrepreneurs : la division sexuelle du travail régit également l'entrepreneuriat.

Les entrepreneures des ZUS dirigent nettement plus souvent une entreprise dans le secteur santé-social que leurs confrères masculins (17% d'entre elles contre 6% pour les hommes). Elles sont également nettement plus souvent présentes dans les services orientés vers les particuliers (culture, beauté-esthétique, services domestiques...) qui regroupent 30% des femmes entrepreneures des ZUS alors que les hommes sont quasiment absents de ce secteur. A l'inverse, les entrepreneurs des ZUS investissent plus souvent qu'elles le secteur commerce, transport, hôtels-café-restaurants (41% des hommes contre 32% des femmes), tandis que la construction occupe le quart d'entre eux, pour seulement 3% des femmes.

De fait, la spécialisation sexuelle des secteurs apparaît un peu plus marquée dans les ZUS que dans les quartiers hors de la Politique de la Ville :

- le secteur de la construction est dans les deux cas un quasi-monopole masculin, mais il occupe un quart des entrepreneurs en ZUS contre « seulement » 17% dans les quartiers hors ZUS ;

- le secteur santé-social est dans les quartiers hors ZUS peu investi par les hommes, mais la part des hommes entrepreneurs dans ce secteur représente la moitié environ de celle des femmes entrepreneures, alors que, dans les quartiers de la politique de la Ville, les hommes y travaillent trois fois moins souvent que les femmes ;

- hors quartiers ZUS, les entrepreneurs désertent moins le secteur des services orientés vers les particuliers (6% des entrepreneurs hors ZUS, contre 2% des entrepreneurs ZUS), alors que les femmes y sont moins polarisées que leurs consœurs des ZUS (17% des femmes entrepreneures hors des ZUS contre 30% dans les ZUS).

Tableau 7. Secteurs d'activité investis par les entrepreneurs selon le sexe et le lieu de résidence

	Homme en ZUS	Femme en ZUS	Ensemble en ZUS	Homme hors ZUS	Femme hors ZUS	Ensemble hors ZUS
Industrie	6%	4%	32%	9%	6%	8%
Construction	25%	3%	18%	17%	1%	12%
Commerce, transport, HCR	41%	32%	20%	27%	24%	26%
Informatique, communication, assurances, finances, immobilier	9%	5%	30%	9%	5%	8%
Services orientés vers les entreprises	11%	9%	18%	18%	18%	18%
Santé-social-administration publique	6%	17%	18%	13%	28%	18%
Services orientés vers les particuliers	2%	30%	18%	6%	17%	9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>Effectifs</i>	<i>38 827</i>	<i>11 006</i>	<i>49 833</i>	<i>921 991</i>	<i>429 245</i>	<i>1 351 236</i>

Source : Enquête Emploi INSEE 2010-2012 – traitement CRÉDOC

Champ : Entrepreneurs des ZUS métropolitaines et autres quartiers des unités urbaines d'au moins 20 000 habitants

Guide de lecture : Parmi les hommes entrepreneurs résidant en ZUS, 25% d'entre eux sont dans le secteur de la construction.

Note : les **chiffres en gras** sont significativement différents de la moyenne (test de chi 2 significatif au seuil de 5%). Le **rose italique correspond à une sous-représentation**, le **bleu à une surreprésentation**.

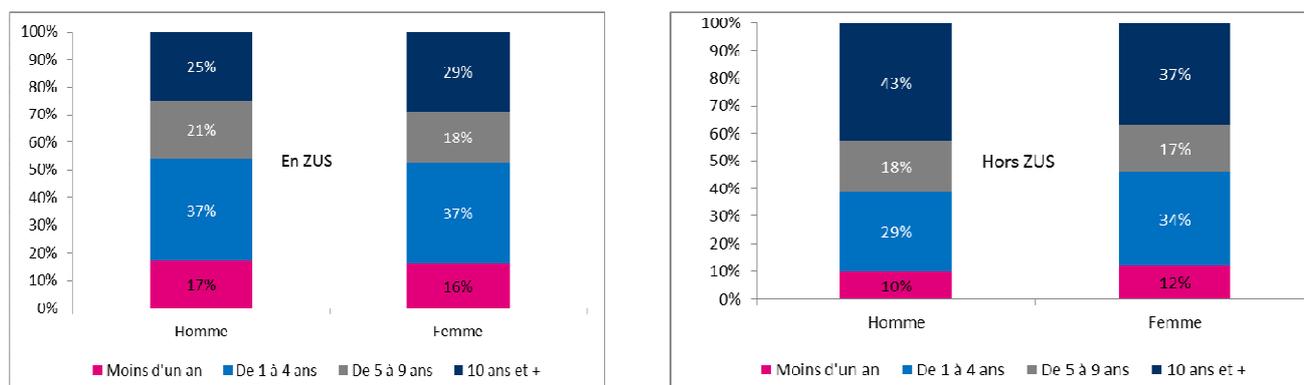
Notes : Les quelques entrepreneurs agricoles sont rangées avec l'industrie. Les effectifs totaux sont très légèrement inférieurs aux tableaux précédents suite à des non-réponses.

Une ancienneté légèrement plus élevée que celle de leurs confrères des ZUS

Les entrepreneurs des ZUS ont une ancienneté moindre que celle des autres quartiers : hommes et femmes confondus, 54% d'entre eux, contre 41% des entrepreneurs vivant hors des ZUS, déclarent moins de 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise.

Dans les ZUS, la proportion de femmes entrepreneuses ayant au moins 10 ans d'ancienneté est légèrement plus importante que pour les hommes : 29% des femmes contre 25% des hommes. La tendance est inversée dans les autres quartiers : les femmes déclarent moins souvent que les hommes une ancienneté d'au moins 10 ans : 37% contre 43% des hommes.

Figure 4. Ancienneté de l'entreprise selon le sexe et selon le lieu de résidence



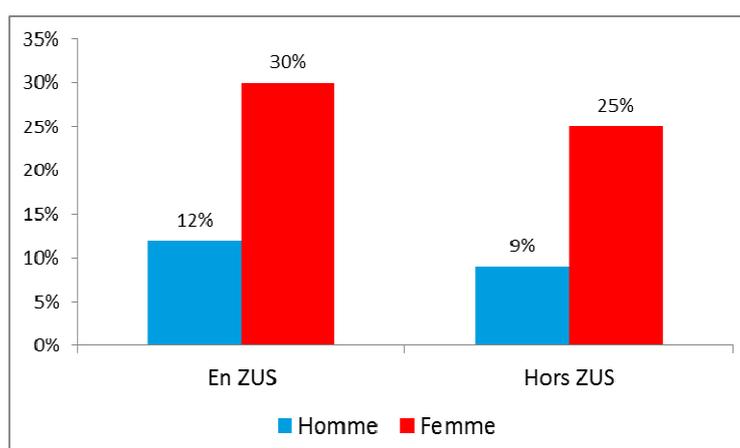
Source : Enquête Emploi INSEE 2010-2012 – traitement CRÉDOC

Champ : Entrepreneurs des ZUS métropolitaines et autres quartiers des unités urbaines d'au moins 20 000 habitants

Près d'une femme entrepreneure sur trois est en temps partiel dans les ZUS

En comparaison avec les hommes, le temps partiel est une spécificité de l'activité féminine, aujourd'hui renforcée par la crise. L'entrepreneuriat ne déroge pas à la règle : les femmes entrepreneures, quel que soit leur lieu de résidence, travaillent plus souvent à temps partiel que les entrepreneurs. Globalement, les entrepreneurs des ZUS travaillent plus souvent à temps partiel que les autres entrepreneurs et, au final, le temps partiel touche près d'un tiers (30%) des entrepreneures des quartiers de la politique de la Ville, contre un quart de leurs consœurs des autres quartiers.

Figure 5. Part des entrepreneurs à temps partiel selon le sexe et selon le lieu de résidence



Source : Enquête Emploi INSEE 2010-2012 – traitement CRÉDOC

Champ : Entrepreneurs des ZUS métropolitaines et autres quartiers des unités urbaines d'au moins 20 000 habitants

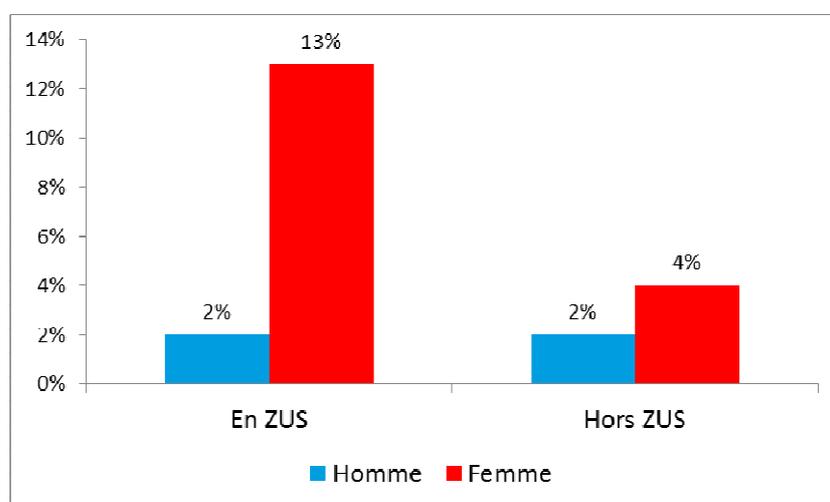
Un niveau de revenus souvent faible

L'Enquête Emploi demande aux indépendants et chefs d'entreprise une estimation de leur tranche de revenus avant impôt⁹. Pour disposer d'effectifs suffisants, toutes les réponses en-dessous de 15 000 euros annuels sont regroupées sous le qualificatif de revenus faibles¹⁰. Dans les ZUS, l'écart entre les revenus des hommes et des femmes entrepreneurs sont importants : un peu plus de six femmes sur dix, contre un peu moins d'un homme sur deux, ont des revenus faibles. Dans les territoires hors des ZUS, les revenus des entrepreneurs sont plus élevés tandis que les écarts entre les revenus masculins et féminins sont faibles : un peu plus de la moitié des femmes contre un peu moins du tiers des hommes déclarent moins de 15 000 euros de revenu annuel.

Une seconde activité professionnelle plus fréquente que chez les autres entrepreneurs

L'exercice d'une deuxième activité professionnelle est très peu répandu chez les entrepreneurs : seuls 2% des hommes, en ZUS comme hors ZUS, et 4% des femmes entrepreneurs hors ZUS sont concernés. Les femmes entrepreneures des ZUS se singularisent : la pratique d'une seconde activité professionnelle concerne plus de 10% d'entre elles.

Figure 6. Part d'entrepreneurs exerçant une seconde activité professionnelle selon le sexe et selon le lieu de résidence



Source : Enquête Emploi INSEE 2010-2012 – traitement CRÉDOC

Champ : Entrepreneurs des ZUS métropolitaines et autres quartiers des unités urbaines d'au moins 20 000 habitants

⁹ Cette question n'est pas posée à toutes les vagues d'enquête ; de plus, les refus de réponse sont nombreux. Au final, l'information n'est connue que pour le quart des entrepreneurs et ces réponses doivent être prises à titre indicatif.

¹⁰ A titre de comparaison, en 2011, le salaire moyen d'un salarié du privé (en équivalent temps plein) est de 2 130 euros nets de tous prélèvements à la source. Cf. Roselyne KERJOSSE et Christine PINEL [2013], « En 2011, les salaires ralentissent de nouveau en euros constants », *Insee Première*, n°1473, octobre.

L'analyse sur trois ans des données de l'Enquête Emploi amène à conclure à une spécificité des femmes entrepreneures résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire. Comparées à leurs confrères des mêmes quartiers et à leurs consœurs des autres quartiers, elles apparaissent :

- à la fois peu nombreuses et plus jeunes, avec une surreprésentation des moins de 40 ans et, surtout, des moins de 30 ans, qui se révèle positive dans la perspective de leur croissance ;
- moins souvent employeurs ;
- nettement surreprésentées dans les services orientés vers les particuliers ;
- surreprésentées également parmi les entrepreneurs exerçant une seconde activité professionnelle.

Sur certains points, les entrepreneures des quartiers de la politique de la Ville se distinguent fortement de leurs confrères masculins des mêmes quartiers et se rapprochent des entrepreneures des autres quartiers :

- par leur niveau de diplôme qui leur permet d'être presque aussi souvent bachelières ou diplômées de l'enseignement supérieur que les entrepreneures des autres quartiers, sans être toutefois aussi souvent diplômés du supérieur ;
- par leur nationalité et leur histoire migratoire, leur situation étant à nouveau plus proche de celle de leurs consœurs des autres quartiers, que de leurs confrères des mêmes quartiers ;
- par leur situation familiale, lorsque qu'elles vivent encore moins souvent leurs consœurs des autres quartiers en couple avec des enfants ;
- par leur nette sous-représentation dans le secteur de la construction, la division sexuelle des secteurs d'activité apparaissant renforcée dans les quartiers de la politique de la ville ;
- par leur taux de travail à temps partiel.

Mais sur d'autres points, les entrepreneures des quartiers de la politique de la Ville se distinguent des entrepreneures des autres quartiers pour partager des caractéristiques communes aux entrepreneurs des quartiers populaires :

- leur surreprésentation dans le secteur commerce, transport, hôtels-café-restaurants, au détriment de ceux des services orientés vers les entreprises et de la santé, social-administration publique ;
- leur faible ancienneté en tant qu'entrepreneur ;
- la faiblesse des revenus tirés de l'activité entrepreneuriale.

1.2. Les « chances » de devenir entrepreneur

Comment expliquer que, parmi les actives occupées, une partie opte pour le salariat ; une autre, pour l'entrepreneuriat ? La plus faible part d'entrepreneures parmi les habitantes des quartiers de la politique de la Ville s'explique-t-elle uniquement par leurs caractéristiques sociodémographiques – notamment par leur faible proportion de diplômées du supérieur alors que la possession d'un tel diplôme favorise l'entrepreneuriat ? À l'inverse, peut-on parler d'un effet spécifique de la résidence en ZUS ? La logique à l'œuvre dans la création d'entreprise dans les quartiers liés à la politique de la Ville est-elle la même que celle observée pour les autres quartiers ? L'effet des caractéristiques des habitants y est-il similaire pour les hommes et pour les femmes ?

Pour tenter de répondre à ces questions, plusieurs modèles statistiques ont été construits. Tous testent, parmi les actifs en emploi, la probabilité d'être entrepreneur « toutes choses égales par ailleurs ». Les modèles portent, soit sur les hommes et les femmes, soit sur les femmes seulement, soit sur les hommes uniquement. Les modèles 1 à 3 réunissent habitants des ZUS et habitants hors ZUS, afin de mesurer si le lieu de résidence a une influence spécifique sur la concrétisation d'un projet d'entrepreneuriat. Les modèles 4 à 6 portent sur les seuls habitants des ZUS ; les modèles 7 à 9, sur les seuls habitants des quartiers hors ZUS, afin de mieux apprécier l'effet du sexe, à la fois dans les ZUS et hors ZUS.

Précisions méthodologiques : la régression logistique

La modélisation consiste à déterminer, à partir d'un individu de référence, quel est l'impact sur le comportement étudié de la variation d'une ou plusieurs caractéristiques, les autres caractéristiques restant inchangées. L'individu de référence choisi peut être fictif et n'influe pas sur les résultats obtenus. Il présente un certain nombre de caractéristiques correspondant aux différentes variables explicatives. Le modèle fait varier chacune des caractéristiques de l'individu, les autres restant celles du modèle de référence. Il détermine de quelle façon la variable étudiée peut être affectée par cette variation. Le modèle calcule la probabilité, pour l'individu de référence, d'être entrepreneur. Lorsque l'on fait varier une caractéristique, le modèle calcule l'évolution de la probabilité de présenter ce comportement par rapport à l'individu de référence avec cette nouvelle caractéristique. Cette méthode permet de mesurer le poids respectif des différentes caractéristiques des individus sur le fait d'être entrepreneur.

a) « Toutes choses égales par ailleurs », le fait d'être une femme et celui de résider dans un quartier de la politique de la Ville diminuent les chances d'être entrepreneur

Les trois premiers modèles mesurent la probabilité d'être entrepreneur en intégrant habitants des ZUS et habitants des autres quartiers. Ils permettent de mesurer l'effet propre de la résidence en ZUS, en écartant les effets des autres caractéristiques des actifs en emploi. L'individu de référence est âgé de 40 à 49 ans, titulaire d'un diplôme supérieur au baccalauréat, Français de naissance et vit en couple avec des enfants.

Dans le modèle 1 regroupant des hommes et des femmes, le fait d'être une femme fait chuter de moitié la probabilité d'être à son compte :

- l'individu de référence, un homme, a 19% de chances d'être à son compte ;
- à caractéristiques équivalentes -sauf le sexe-, les femmes n'ont que 9% de chances d'être entrepreneure, soit 10% de chances en moins.

La résidence en ZUS diminue également fortement la probabilité d'être indépendant ou chef d'entreprise : habitant dans un quartier de la politique de la Ville, l'individu de référence n'a plus que 11% de chances d'être entrepreneur, soit 8% de chances en moins que l'individu de référence. Le facteur le plus handicapant pour être à son compte est toutefois d'avoir moins de trente ans : cette caractéristique diminue de 12% les chances d'être à son compte par rapport à l'individu de référence. Enfin, plus le niveau de diplôme s'élève, plus la probabilité d'être entrepreneur s'élève. Ne pas vivre avec un conjoint ainsi que le fait d'être né Français ont également une influence négative sur la probabilité d'être entrepreneur, mais cette influence est moindre que celles de la grande jeunesse, du fait d'être une femme ou de résider en ZUS.

Dans leurs grands traits, le modèle 2 portant uniquement sur les femmes et le modèle 3 ne concernant que les hommes confirment les résultats du premier modèle : le fait d'avoir moins de 30 ans et la résidence en ZUS sont les facteurs les plus pénalisants dans la probabilité de se mettre à son compte. Le diplôme joue dans le même sens que dans le modèle mixte : plus son niveau s'élève, plus la probabilité d'être à son compte s'élève. Quelques différences apparaissent entre les femmes (modèle 2) et les hommes (modèle 3). La plus notable concerne la nationalité : parmi les femmes, les proportions d'entrepreneures ne varient pas significativement selon ce critère ; en revanche, chez les hommes, toujours à autres caractéristiques équivalentes, les étrangers ont 5% de chances supplémentaires d'être entrepreneurs, et les hommes naturalisés, 3% de chances supplémentaires, que l'individu de référence, Français de naissance dans le modèle. De plus, parmi les hommes, le fait d'être sans conjoint diminue la probabilité d'être à son compte, ce qui n'est pas le cas pour les femmes.

Tableau 8. Résultats des 3 modèles toutes choses égales par ailleurs mesurant également l'effet du lieu de résidence sur la probabilité d'être à son compte

ZUS+Hors ZUS		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
		Les deux sexes		Femme		Homme	
	Probabilité de l'individu de référence d'être entrepreneur	19%		10%		18%	
		Significativité	Evolution probabilité	Significativité	Evolution probabilité	Significativité	Evolution probabilité
Tranche d'âge	Moins de 30 ans	---	-12%	---	-6%	---	-12%
	30-39 ans	---	-4%	---	-2%	---	-5%
	40-49 ans	Référence		Référence		Référence	
	50 ans et plus	+++	5%	+++	2%	+++	6%
Sexe	Homme	Référence		---		---	
	Femme	---	-10%	---		---	
Diplôme maximum	Supérieur au bac	Référence		Référence		Référence	
	Bac	---	-4%	---	-3%	---	-3%
	CAP-BEP	---	-7%	---	-6%	---	-5%
	Brevet collège, CEP, aucun	---	-8%	---	-6%	---	-7%
Type de ménage	Vit seul-e	---	-2%	+	0%	---	-3%
	Famille monoparentale	---	-2%	N.S.	N.S.	---	-4%
	Couple+enfant(s)	Référence		Référence		Référence	
	Couple 0 enf+autre	+++	1%	+++	1%	++	1%
Nationalité	Française de naissance	Référence		Référence		Référence	
	Française par acquisition	+++	2%	N.S.	N.S.	+++	3%
	Etrangère	+++	4%	N.S.	N.S.	+++	5%
Localisation	En ZUS	---	-8%	---	-6%	---	-8%
	Hors ZUS	Référence		Référence		Référence	

Source : Enquêtes Emploi INSEE 2010-2012 – traitement CRÉDOC

Champ : Personnes en emploi

Lecture : En ZUS, dans le modèle 1 (concernant hommes et femmes en emploi), l'individu de référence a 19% de chance d'être entrepreneur. Cette probabilité est de 12% inférieure à celle de l'individu de référence s'il s'agit de personnes de moins de 30 ans.

Diminution significative : --- : au seuil de 1% ; -- : au seuil de 5% ; - : au seuil de 10%

Augmentation significative : +++ : au seuil de 1% ; ++ : au seuil de 5% ; + : au seuil de 10%

N.S. : non significatif statistiquement

b) « Toutes choses égales par ailleurs », le fait d'être une femme est plus pénalisant en ZUS qu'hors ZUS

Les modèles 4 à 6 portent sur les habitants des ZUS ; les modèles 7 à 9, sur les habitants des quartiers hors ZUS.

Certains des nouveaux résultats vont dans le même sens que ceux des trois premiers modèles (1 à 3) qui regroupaient habitants des ZUS et habitants hors ZUS :

- la jeunesse diminue la probabilité d'être à son compte ;
- l'augmentation du niveau de diplôme va de pair avec la progression des chances d'être entrepreneur ;
- la jeunesse diminue la probabilité d'être à son compte ;

- à caractéristiques équivalentes, les individus de référence vivant en ZUS ont une probabilité d'être entrepreneur très réduite par rapport aux individus de référence vivant dans des quartiers hors ZUS ;
- sans intervenir de façon significative pour les femmes, la nationalité étrangère favorise la mise à son compte pour les hommes, en particulier pour les hommes en ZUS.

Quelques différences sont observables entre quartiers ZUS et quartiers hors ZUS :

- hors ZUS, le fait d'avoir atteint ou dépassé la cinquantaine augmente la probabilité d'être à son compte par rapport aux individus de référence qui ont entre 40 et 49 ans. Dans les ZUS, les personnes de 50 ans ou plus, hommes ou femmes, ne sont pas plus souvent entrepreneurs que les individus de référence.
- dans les ZUS, le fait de vivre seul renforce la probabilité des femmes à devenir entrepreneures, mais diminue celle des hommes. Les femmes seules qui habitent hors ZUS n'ont pas tendance à être davantage à leur compte, ce qui les distingue nettement des femmes des ZUS.

Surtout, la comparaison des modèles 4 et 7 portant sur les deux sexes et où l'individu de référence est un homme, montre que le fait d'être une femme est proportionnellement plus pénalisant en ZUS qu'hors ZUS. En effet, à autres caractéristiques égales :

- hors ZUS, la probabilité d'être entrepreneur est deux fois moindre pour les femmes que les hommes (19%-10%, soit 9% pour les femmes, contre 10% pour les hommes).
- en ZUS, les femmes ont 9% de chances en moins d'être à leur compte que l'individu de référence ayant une probabilité de 13% d'être entrepreneur. Autrement dit, leur probabilité d'être entrepreneur est de 4%, soit trois fois moindre de celle d'un homme.

**Tableau 9. Résultats des 6 modèles toutes choses égales par ailleurs
sur la probabilité d'être à son compte
Modèles 4 à 6 : habitants des ZUS – modèles 7 à 9 : habitants hors ZUS**

En ZUS		Modèle 4		Modèle 5		Modèle 6	
	Probabilité de l'individu de référence d'être entrepreneur	Les deux sexes		Femme		Homme	
		13%		6%		12%	
		Significativité	Evolution probabilité	Significativité	Evolution probabilité	Significativité	Evolution probabilité
Tranche d'âge	Moins de 30 ans	---	-8%	---	-3%	---	-8%
	30-39 ans	---	-3%	--	-2%	---	-3%
	40-49 ans	Référence		Référence		Référence	
	50 ans et plus	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
Sexe	Homme	Référence					
	Femme	---	-9%				
Diplôme maximum	Supérieur au bac	Référence		Référence		Référence	
	Bac	---	-4%	---	-2%	---	-3%
	CAP-BEP	---	-6%	---	-4%	---	-4%
	Brevet collège, CEP, aucun	---	-8%	---	-4%	---	-6%
Type de ménage	Vit seul-e	--	-2%	++	2%	---	-4%
	Famille monoparentale	---	-5%	N.S.	N.S.	---	-5%
	Couple+enfant(s)	Référence		Référence		Référence	
	Couple 0 enf+autre	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
Nationalité	Française de naissance	Référence		Référence		Référence	
	Française par acquisition	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	+++	3%
	Etrangère	+++	6%	N.S.	N.S.	+++	7%
Hors ZUS		Modèle 7		Modèle 8		Modèle 9	
	Probabilité de l'individu de référence d'être entrepreneur	Les deux sexes		Femme		Homme	
		19%		10%		17%	
		Significativité	Evolution probabilité	Significativité	Evolution probabilité	Significativité	Evolution probabilité
Tranche d'âge	Moins de 30 ans	---	-12%	---	-6%	---	-12%
	30-39 ans	---	-4%	---	-2%	---	-5%
	40-49 ans	Référence		Référence		Référence	
	50 ans et plus	+++	6%	+++	2%	+++	6%
Sexe	Homme	Référence					
	Femme	---	-10%				
Diplôme maximum	Supérieur au bac	Référence		Référence		Référence	
	Bac	---	-4%	---	-3%	---	-3%
	CAP-BEP	---	-7%	---	-6%	---	-5%
	Brevet collège, CEP, aucun	---	-8%	---	-6%	---	-7%
Type de ménage	Vit seul-e	---	-2%	N.S.	N.S.	---	-3%
	Famille monoparentale	---	-2%	N.S.	N.S.	---	-4%
	Couple+enfant(s)	Référence		Référence		Référence	
	Couple 0 enf+autre	+++	1%	+++	1%	+++	1%
Nationalité	Française de naissance	Référence		Référence		Référence	
	Française par acquisition	+++	2%	N.S.	N.S.	+++	3%
	Etrangère	+++	3%	N.S.	N.S.	+++	4%

Source : Enquêtes Emploi INSEE 2010-2012 – traitement CRÉDOC

Champ : Personnes en emploi

Lecture : En ZUS, dans le modèle 4 (hommes et femmes en emploi), l'individu de référence a 13% de chance d'être entrepreneur. Cette probabilité est de 8% inférieure à celle de l'individu de référence s'il s'agit de personnes de moins de 30 ans, elle n'est pas significativement différente pour les individus d'au moins 50 ans.

Diminution significative : --- : au seuil de 1% ; -- : au seuil de 5% ; - : au seuil de 10%

Augmentation significative : +++ : au seuil de 1% ; ++ : au seuil de 5% ; + : au seuil de 10%

N.S. : non significatif statistiquement

Au final, la position particulière des femmes entrepreneures résidentes des quartiers populaires liés à la politique de la Ville semble traduire :

- une position fragilisée dans l'entrepreneuriat (faiblesse des revenus, sous-représentation des employeurs, surreprésentation des entrepreneurs travaillant à temps partiel et/ou exerçant une seconde activité professionnelle. surreprésentation très nette du secteur des services orientés vers les particuliers au détriment de celui des services orientés vers les entreprises) ;
- mais également un processus de sélection particulièrement fort à leur encontre (surreprésentation des bacheliers et des diplômées du supérieur, des Françaises de naissance par rapport à leurs confrères des ZUS ; surreprésentation des personnes vivant seules ou à la tête d'une famille monoparentale par rapport à leurs confrères des ZUS et à leurs consœurs des autres quartiers).

CHAPITRE II. LES ASPIRANTES A LA CREATION D'ENTREPRISE DANS LES QUARTIERS

2.1. Qui sont les habitantes souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat ?

L'Enquête auprès des habitants des quartiers de la politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Inscrite dans le cadre du chantier « Cohésion sociale et territoriale » du projet métropolitain, soutenue par la Mission Interministérielle Projet Métropolitain et la Caisse des Dépôts PACA, la recherche menée par le CRÉDOC visait à identifier les freins dans l'accès aux droits et aux ressources métropolitaines et à faire émerger les potentialités des territoires et la mise en capacité des habitants. L'enquête par questionnaire a été réalisée en face à face au domicile des habitants des quartiers prioritaires et des quartiers en veille active. 920 questionnaires ont été collectés. Un redressement opéré selon les critères de l'âge, du sexe, de l'activité et du lieu de résidence a permis de travailler sur un échantillon représentatif de l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires et territoires en veille de la future métropole.

Le terme « aspirants à la création d'entreprise » désigne les habitants qui ont répondu positivement à la question : « Si cela était possible, aimeriez-vous créer une activité, un commerce, une petite entreprise ? ».

a) Presqu'autant de femmes que d'hommes

Premier constat d'importance : parmi les habitants des quartiers de la politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence de 18 ans et plus, presqu'autant de femmes que d'hommes, 35% des premières et 40% des seconds, ont répondu positivement à la question : « *Si cela était possible, aimeriez-vous créer une activité, un commerce, une petite entreprise ?* ». L'aspiration à la création d'entreprise n'apparaît que légèrement plus faible chez les femmes (écart de 5 points) et laisse espérer réaliste l'objectif de 40% de femmes parmi les créateurs d'entreprise des quartiers de la géographie prioritaire.

Deux questions se posent désormais :

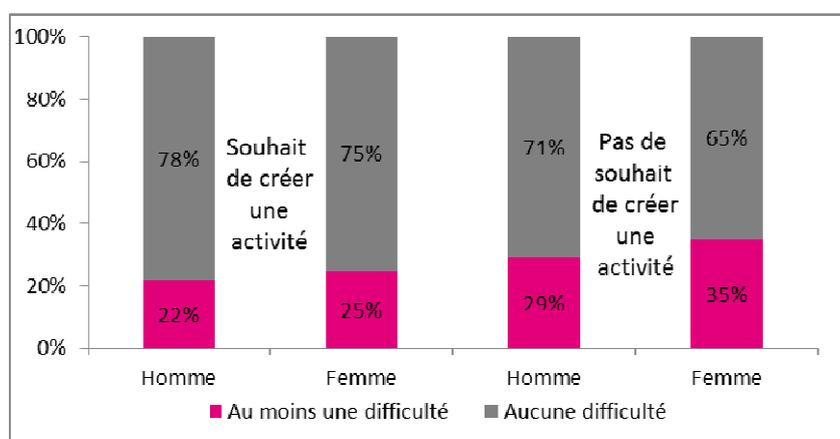
- les femmes aspirant à la création d'entreprise présentent-elles des profils proches de celui des hommes dans la même situation ?
- surtout, les profils des femmes et des hommes aspirants à la création d'entreprise sont-ils également propices à la concrétisation du désir d'entreprendre ?

b) Mais un profil différent de celui des aspirants à la création

Plus diplômées que les autres femmes, mais moins que les aspirants

Les aspirants à la création d'entreprise ont une meilleure maîtrise de la langue française que les autres habitants des quartiers prioritaires, ce qui peut témoigner de leur plus fréquente naissance en France et/ou d'un niveau d'éducation plus élevé. La corrélation entre aspiration à la création d'entreprise et meilleure maîtrise de la langue française s'observe chez les femmes comme chez les hommes. Elle pourrait même être un peu plus forte pour les femmes où l'écart entre les aspirants à la création (75% sans difficulté dans la maîtrise du français) et les non aspirants (65%) est de 10 points, contre 7 pour les hommes (78% pour les aspirants contre 71% pour les non aspirants).

Figure 7. Profil des aspirants et non aspirants à la création d'entreprise selon le sexe et la maîtrise du Français



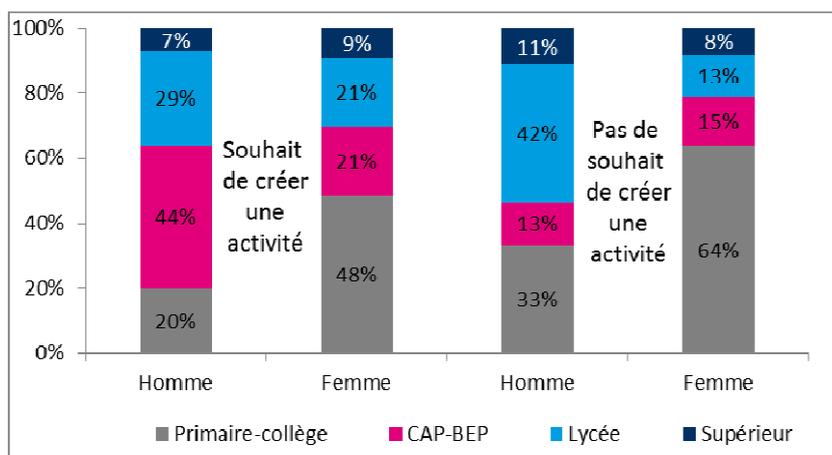
Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Champ : 920 habitants de 18 ans et plus

Lecture : 22% des hommes aspirants à la création d'entreprise éprouvent au moins une difficulté dans la maîtrise de la langue française, pour lire, écrire et/ou s'exprimer par oral.

Au-delà d'une meilleure maîtrise du français, les femmes aspirant à la création d'entreprise ont un niveau scolaire supérieur à celui des autres femmes : elles ne sont que 48%, contre 64% pour les secondes, à ne déclarer qu'un niveau primaire ou collège. Il en est de même pour les hommes : les aspirants ne sont que 20%, contre 33% pour les non aspirants, à ne déclarer qu'un niveau primaire ou collège. L'effet du diplôme sur l'aspiration à créer une entreprise est donc confirmé.

Figure 8. Profil des aspirants et non aspirants à la création d'entreprise selon le sexe et le niveau scolaire



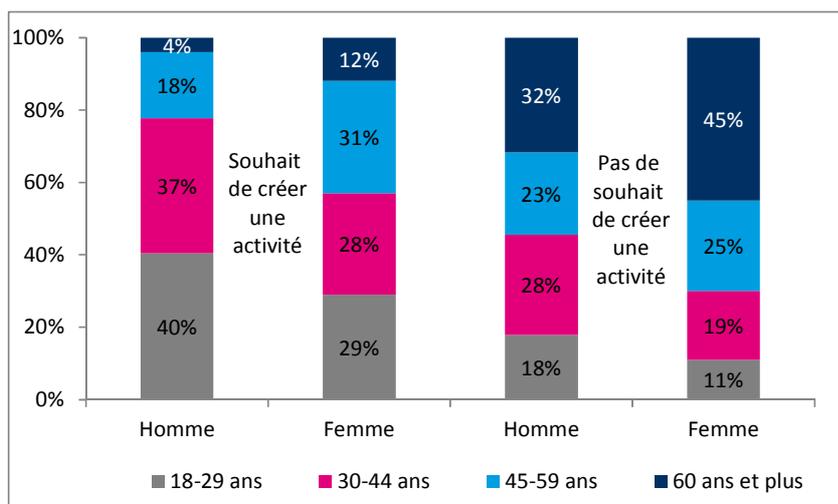
Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.
 Champ : 920 habitants de 18 ans et plus
 Lecture : 20% des hommes aspirants à la création d'entreprise ont arrêté leurs études au plus au niveau collège.

Toutefois, au final, le niveau scolaire des femmes ayant un projet entrepreneurial apparaît un peu moins élevé que celui des hommes : elles ne sont que 30% à annoncer un niveau lycée ou supérieur, contre 36% de leurs collègues hommes. L'écart n'est pas important, mais il surprend : l'analyse des données de l'Enquête Emploi montre, en effet, que parmi les entrepreneurs des quartiers de la géographie prioritaire, les femmes ont un avantage marqué sur les hommes en matière de diplôme.

Une surreprésentation des femmes vivant seules avec un ou des enfants

Globalement, les personnes qui souhaitent créer une entreprise sont plus jeunes que les autres habitants. Cette plus grande jeunesse des aspirants à la création d'entreprise se retrouve tant chez les hommes que les femmes.

Figure 9. Profil des aspirants et non aspirants à la création d'entreprise selon le sexe et l'âge



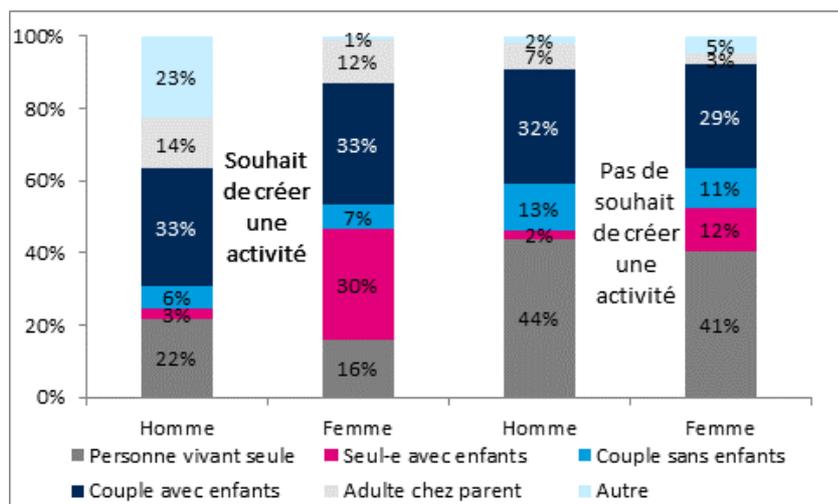
Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Champ : 920 habitants de 18 ans et plus

Lecture : 40% des hommes aspirants à la création d'entreprise ont moins de 30 ans.

Rarement âgés de 60 ans et plus, les aspirants à la création vivent moins souvent seuls que les non aspirants, mais, à l'inverse, se déclarent plus fréquemment, adultes vivant chez leurs parents. Les femmes aspirantes à la création d'entreprise se distinguent par une forte surreprésentation des adultes vivant seul avec un ou des enfants : elles sont près d'un tiers dans cette situation, contre seuls 3% des postulants hommes et 12% des autres femmes.

Figure 10. Profil des aspirants et non aspirants à la création d'entreprise selon le sexe et le type de ménage



Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Champ : 920 habitants de 18 ans et plus

Lecture : 22% des hommes aspirants à la création d'entreprise vivent seuls.

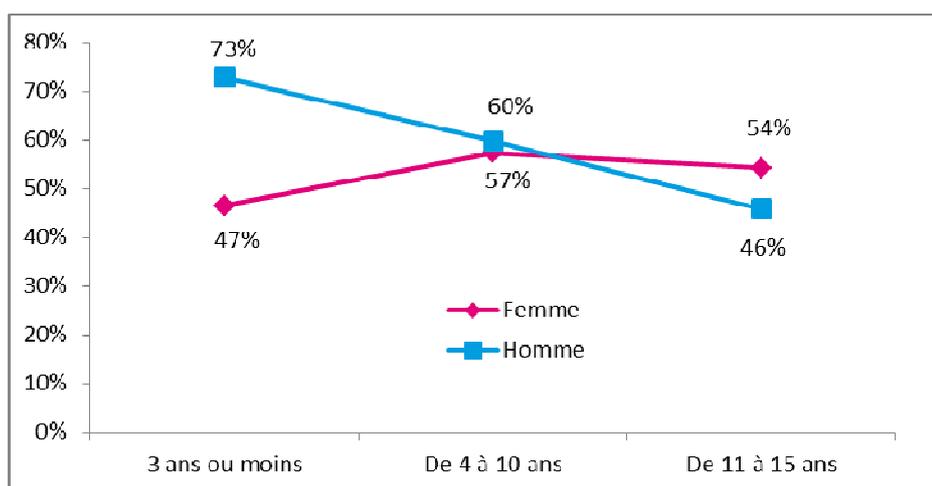
Un projet susceptible d'être retardé par la présence de jeunes enfants

Le fait d'élever seul des enfants pourrait favoriser le souhait de créer une entreprise. Mais l'âge des enfants intervient également. La proportion d'aspirants à la création d'entreprise parmi les habitants vivant avec des enfants varie selon l'âge de ces enfants, dans un sens presque inversé pour les femmes et les hommes. Plus les enfants grandissent en âge,

- moins les pères souhaitent créer une entreprise ;
- plus les mères annoncent une aspiration à devenir entrepreneures.

De fait, la présence d'un très jeune enfant, de trois ans ou moins, apparaît freiner le désir de création d'entreprise des mères ou du moins le retarder, ce qui n'est pas le cas pour les pères dont l'aspiration à créer une activité apparaît se réduire au fil de l'âge des enfants. Le poids du jeune enfant sur les projets professionnels des mères pourrait expliquer pour partie la moindre jeunesse des femmes aspirantes à la création d'entreprise, observée précédemment.

Figure 11. Part des aspirants à la création d'entreprise selon le sexe et la présence d'enfants au foyer



Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Champ : habitants de 18 ans vivant avec au moins un enfant

Lecture : Parmi les hommes vivant avec un enfant de plus de trois ans dans leur foyer, 73% aspirent à créer une entreprise. Parmi les femmes vivant dans un foyer où un enfant du même âge est présent, 47% souhaitent créer une entreprise.

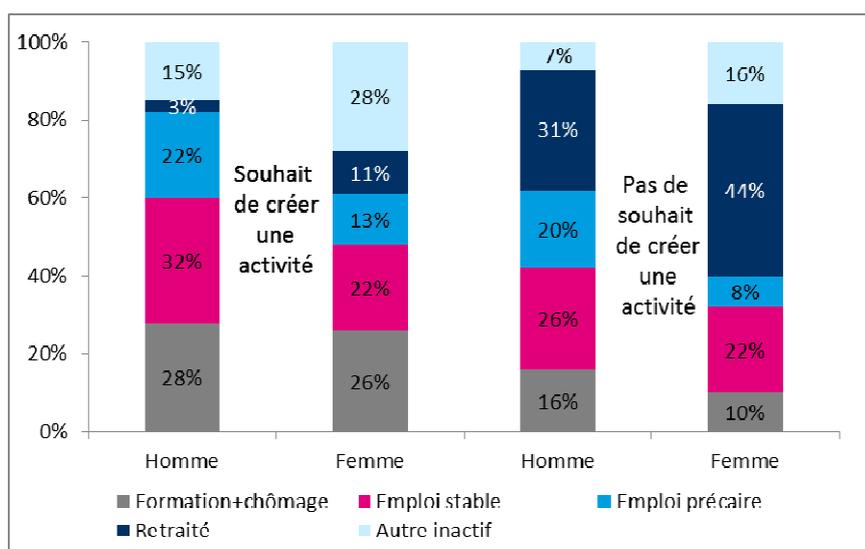
L'inactivité et l'emploi précaire comme ressorts de l'aspiration à la création

Pour les hommes comme pour les femmes, le fait d'être retraité réduit considérablement l'envie de créer une entreprise : 11% des femmes et 3% des hommes aspirant à la création sont toutefois dans cette situation, confirmant le besoin d'une partie des retraités les plus pauvres de se procurer un revenu complémentaire en créant une activité, souligné par les structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

Les autres inactifs, hors retraités, sont, par contre, nettement surreprésentés parmi les aspirants à la création d'entreprise et, en particulier, parmi les aspirantes : plus d'une femme sur quatre (28%) souhaitant créer n'est ainsi, ni retraitée, ni en formation ou au chômage, ni en emploi, contre 15% des hommes.

Les actifs sont eux aussi surreprésentés parmi les aspirants à la création d'entreprise. Le fait d'être à la recherche d'un emploi ou en formation accroît l'envie de créer une entreprise et, au final, plus d'un aspirant sur quatre est stagiaire ou chômeur (28% des hommes, 26% des femmes). Une surreprésentation des actifs occupés en CDI parmi les aspirants à la création d'entreprise s'observe pour les hommes (32% d'actifs en emploi stable contre 26% pour les non aspirants), et non pour les femmes (22% d'actives en emploi stable parmi les aspirantes et les non aspirantes). À l'inverse, la surreprésentation des actifs occupés dans un emploi précaire parmi les aspirants à la création d'entreprise est plus forte pour les femmes (13% d'actives en emploi précaire contre 8% pour les non aspirantes, soit un écart de 5 points), que pour les hommes (22% d'actifs en emploi précaire parmi les aspirants contre 20% pour les non aspirants, soit un écart de 2 points seulement).

Figure 12. Profil des aspirants et non aspirants à la création d'entreprise selon le sexe et la situation actuelle vis-à-vis de l'emploi



Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Champ : 920 habitants de 18 ans et plus

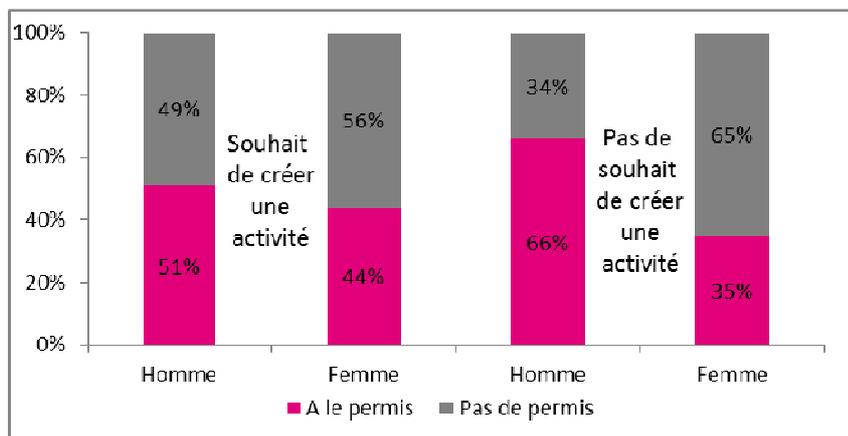
Lecture : 28% des hommes aspirants à la création d'entreprise sont en formation ou à la recherche d'un emploi.

c) Une faible capacité à la mobilité

En matière de possession du permis de conduire et donc de possibilités d'autonomie dans la mobilité, l'aspiration à la création d'entreprise semble résulter d'un processus de sélection pour les femmes, et non pour les hommes. Les titulaires du permis de conduire sont en effet :

- sous-représentés parmi les hommes aspirants à la création d'entreprise (51% de titulaires, contre 66% parmi les non aspirants) ;
- et, à l'inverse, surreprésentés parmi les femmes aspirantes à la création d'entreprise (44% de titulaires, contre 35% parmi les non aspirantes).

Figure 13. Profil des aspirants et non aspirants à la création d'entreprise selon le sexe et la possession ou non du permis de conduire



Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Champ : 920 habitants de 18 ans et plus

Lecture : 51% des hommes aspirants à la création d'entreprise sont titulaires du permis de conduire

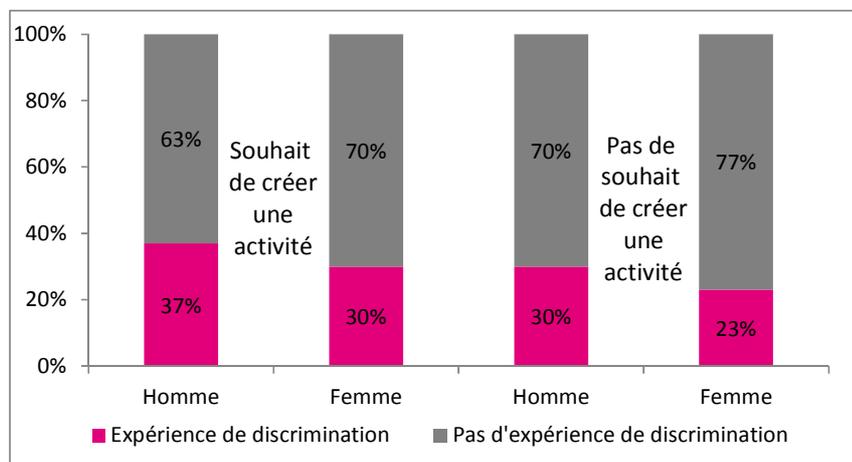
d) Le vécu d'inégalités ou de discriminations

Les aspirants à la création d'entreprise ont plus souvent que les autres habitants le sentiment d'avoir été victime de traitements inégaux ou de discriminations dans les cinq ans qui ont précédé l'enquête.

Ce constat s'éclaire lorsque l'on sait que, parmi les différentes sphères de la vie sociale, le travail est celle où le sentiment d'avoir été victime de traitements inégaux ou de discriminations est le plus fréquent (cité par 39% de habitants se déclarant victimes), bien avant les espaces publics (20%), les administrations (19%) ou l'accès au logement (18%). Ainsi, le vécu d'inégalités de traitement ou de discriminations, notamment sur le marché du travail, pourrait favoriser le projet de créer sa propre entreprise.

Figure 14. Profil des aspirants et non aspirants à la création d'entreprise selon le sexe et le sentiment d'avoir été victime de traitements inégaux ou de discriminations

Depuis 5 ans, avez-vous le sentiment d'avoir été victime de traitements inégaux ou de discriminations ?



Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Champ : 920 habitants de 18 ans et plus

Lecture : 37% des hommes aspirants à la création d'entreprise expriment le sentiment d'avoir été victime de traitements inégaux ou de discriminations au cours des cinq dernières années.

Au final, les femmes souhaitant créer une activité apparaissent, comparées aux hommes ayant une aspiration similaire, disposer d'atouts moindres pour mener à bien un tel projet :

- elles ont un niveau d'études inférieur ;
- elles sont plus souvent inactives, et en particulier « femmes au foyer », ayant pour certaines quitté depuis plusieurs années le marché du travail, ou ne s'y étant, à la limite, jamais introduites, et donc *a priori* susceptibles de rencontrer de plus grandes difficultés pour se positionner sur le marché du travail, dans le salariat et hors du salariat ;
- elles possèdent moins souvent le permis de conduire ;
- enfin, elles vivent plus souvent qu'eux avec des enfants (63% d'entre elles, contre 36% des hommes), ce qui peut se traduire pour une moindre disponibilité pour se consacrer à leur projet d'entrepreneuriat.

2.2. Les « chances » de souhaiter créer son entreprise

Comment expliquer que parmi les habitantes des quartiers prioritaires, certaines envisagent de créer une activité ; d'autres, non ? La logique à l'œuvre dans l'aspiration des habitants des quartiers Politiques de la Ville à créer une entreprise est-elle la même pour les femmes et les hommes ? L'effet des caractéristiques des habitants est-il le même pour les deux sexes ?

Pour aborder ces questions, trois modèles statistiques ont été réalisés. Tous testent, parmi les habitants des quartiers prioritaires, la probabilité de souhaiter devenir entrepreneur « toutes choses égales par ailleurs ». Les modèles portent, soit sur les hommes et les femmes, soit sur les femmes seulement, soit sur les hommes seulement.

L'individu de référence est âgé de 30 à 44 ans, titulaire d'un diplôme supérieur au baccalauréat, vivant en couple sans enfant, n'éprouvant aucune difficulté dans la maîtrise du Français, occupant un emploi stable, en CDI ou à son compte, n'ayant pas le permis de conduire ou, tout du moins, une voiture à sa disposition, et n'ayant pas le sentiment d'avoir vécu des traitements inégaux ou des discriminations.

Dans le premier modèle regroupant des hommes et des femmes, le fait d'être une femme plutôt qu'un homme ne change pas significativement la probabilité de souhaiter créer une entreprise. Le modèle montre un effet important de l'âge : à autres caractéristiques égales, les plus de 45 ans sont nettement moins motivés par le projet de créer une entreprise. La présence d'enfants, au sein d'une famille monoparentale ou, dans une moindre mesure, d'un couple, intervient très positivement sur le souhait de créer une activité. La situation de chômage, ainsi que l'exercice d'un petit boulot, accroissent la probabilité de désirer créer une entreprise. Enfin, toujours en raisonnant toutes choses égales par ailleurs, l'expérience de la discrimination est liée à un renforcement du souhait de créer une activité. Le niveau de diplôme, le niveau d'aisance en Français ou le fait de disposer d'un véhicule ne changent par contre pas la propension à souhaiter créer son activité.

La comparaison des deuxième et troisième modèles montre des différences entre les hommes et les femmes. Toujours dans le cadre d'une analyse « toutes choses égales par ailleurs »,

- la présence d'enfants a un effet important sur le souhait de créer une entreprise pour les femmes, notamment pour les femmes vivant sans conjoint, alors que la situation de famille et la présence d'enfants ne changent pas significativement l'attitude des hommes ;
- à l'inverse, le chômage et/ou l'exercice d'un petit boulot pour arrondir ses fins de mois ont un effet favorisant le souhait de créer son entreprise pour les hommes, sans avoir d'incidence significative sur les aspirations des femmes dans ce domaine.

Tableau 10. Modélisation de la probabilité de souhaiter créer une entreprise selon le sexe

		Les deux sexes		Femmes		Hommes	
	Probabilité du modèle de référence de souhaiter créer une activité	14%		12%		14%	
Sexe	Homme	Référence					
	Femme	N.S.	N.S.				
Tranche d'âge	18 à 29 ans	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
	30 à 44 ans	Référence		Référence		Référence	
	45 à 74 ans	---	-7%	--	-5%	---	-8%
Type de ménage	Personne seule	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
	Famille monoparentale	+++	22%	+++	23%	N.S.	N.S.
	Couple sans enfant	Référence		Référence		Référence	
	Couple avec enfant	++	9%	+	10%	N.S.	N.S.
	Autre	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
Niveau scolaire maximum	Primaire-collège	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
	CAP-BEP	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
	Lycée	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
	Supérieur	Référence		Référence		Référence	
Difficultés en français	Des difficultés	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
	Aucune difficulté	Référence		Référence		Référence	
Situation d'emploi	Chômage	+++	9%	N.S.	N.S.	++	15%
	Emploi stable (CDI-à son compte)	Référence		Référence		Référence	
	Emploi précaire	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
	Inactif	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
Petit boulot	Oui	++	9%	N.S.	N.S.	++	12%
	Non	Référence		Référence		Référence	
Voiture	Tout le temps	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.
	Non ou occasionnellement	Référence		Référence		Référence	
A vécu des discriminations	Oui	+++	10%	+++	10%	++	8%
	Non	Référence		Référence		Référence	

Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Champ : habitants de 18 à 74 ans

Lecture : Dans le modèle 1 concernant les hommes et les femmes, l'individu de référence à 14% de chances d'aspirer à devenir entrepreneur. Si l'individu a au moins 45 ans, sa probabilité d'aspirer à devenir entrepreneur diminue de 7% par rapport à l'individu de référence du modèle, qui a entre 30 et 44 ans.

Diminution significative : --- : au seuil de 1% ; -- : au seuil de 5% ; - : au seuil de 10%

Augmentation significative : +++ : au seuil de 1% ; ++ : au seuil de 5% ; + : au seuil de 10%

N.S. : non significatif statistiquement

Individu de référence pour le modèle des deux sexes : homme, de 30 à 44 ans, vivant en couple sans enfant, ayant fait des études supérieures, n'ayant aucune difficulté avec la langue française, ayant un emploi stable, pas de petit boulot, ne pouvant pas tout le temps disposer d'une voiture et n'ayant pas d'expérience de discrimination.

2.3. Projets et freins liés à la création d'entreprise

Comparons maintenant les projets des aspirantes et des aspirants à la création d'entreprise. L'analyse des secteurs d'activité qu'ils souhaitent investir montre que la division sexuelle du travail régit les projets de création. Comme pour les entrepreneurs déjà installés interrogés au cours de l'Enquête Emploi de l'INSEE, pour les aspirants à la création :

- le secteur de la Construction est le monopole des hommes qui investissent également plus que les femmes les secteurs Information-communication-finance-assurance-immobilier et Industrie-agriculture ;
- à l'inverse, les femmes se projettent plus que les hommes dans les secteurs Santé-social-administration publique et Services orientés vers les particuliers.

Toutefois, les hommes et les femmes souhaitent aussi souvent créer dans le secteur Commerce – Hôtels Cafés Restaurants, ceci dans des proportions (51% des aspirants et des aspirantes) bien supérieures à celles observées pour les entrepreneurs et entrepreneures des ZUS interrogées dans le cadre de l'Enquête Emploi (respectivement 41% et 32% sur les années 2010-2012).

Tableau 11. Secteurs d'activité souhaités par les aspirants à la création d'entreprise selon le sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff.	%
Industrie-agriculture	14	8%	4	2%	18	5%
Construction	10	6%	0	0%	10	3%
Commerce – transport - Hôtels Cafés Restaurants	91	51%	85	51%	175	51%
information-communication-finance-assurance-immobilier	7	4%	0	0%	7	2%
Services orientés vers les entreprises	0	0%	0	0%	1	0%
Santé-social-administration publique	1	1%	25	15%	26	8%
Services orientés vers les particuliers	12	7%	25	15%	37	11%
Autres	29	16%	8	5%	37	11%
Pas encore défini	13	7%	19	11%	31	9%
	176	100%	166	100%	342	100%

Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Champ : Les habitants qui aimeraient créer une activité, un commerce ou une petite entreprise

Lecture : 51% des hommes aspirants à la création d'entreprise envisagent de créer une entreprise dans le secteur du commerce, des transports ou de l'hôtellerie-café-restaurants.

Note : les **chiffres en gras** sont significativement différents de la moyenne (test de chi 2 significatif au seuil de 5%). Le **rose italique correspond à une sous-représentation**, le **bleu à une surreprésentation**.

Une dernière question de l'enquête auprès des habitants des quartiers prioritaires de la future métropole Aix-Marseille-Provence nous permet de préciser les éléments qui ont jusqu'ici empêché le projet de création de se réaliser. Premier constat, les réponses des hommes et des femmes apparaissent peu différentes pour la plupart des items proposés. Il y a notamment une proportion identique d'hommes et de femmes à préciser:

- que normalement, leur activité devrait être créée dans les 12 prochains mois ;
- qu'ils ne savent pas comment s'y prendre ;
- ou encore que c'est en raison d'un manque d'argent.

Le seul écart à la fois significatif et important réside dans le choix de l'item « manque de temps », retenu par un aspirant sur dix, contre près d'une sur cinq des aspirantes à la création d'entreprise. Les femmes, notamment en raison de la présence d'enfants, pourraient ainsi être moins disponibles que les hommes pour se consacrer à la réalisation du projet de création.

Tableau 12. Les raisons de la non concrétisation du projet de création d'entreprise selon le sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff.	%
Qu'est-ce qui vous a empêché jusqu'ici de créer cette activité ?						
Manque d'argent	116	66%	106	64%	222	65%
Manque de temps	17	10%	31	19%	48	14%
Manque d'un local, d'un atelier	14	8%	8	5%	24	7%
Manque d'associés pour monter le projet	7	4%	10	6%	18	5%
Ne sait pas comment s'y prendre	29	16%	25	15%	55	16%
Les structures d'aide à la création d'entreprise n'aident pas	19	11%	10	6%	31	9%
Normalement, l'activité devrait être créée dans les 12 prochains mois	2	1%	4	2%	7	2%
N'a pas encore essayé de créer	7	4%	7	4%	13	4%
Autre	35	20%	31	19%	37	11%
	176	100%	166	100%	342	100%

Source : Enquête auprès des habitants des quartiers Politique de la Ville de la future métropole Aix-Marseille-Provence, CRÉDOC / Mission Interministérielle Projet Métropolitain – Caisse des Dépôts, 2015.

Champ : Les habitants qui aimeraient créer une activité, un commerce ou une petite entreprise

Lecture : 65% des habitants qui aimeraient créer une activité ne l'ont pas fait par manque d'argent

Note : les chiffres en gras sont significativement différents de la moyenne (test de chi 2 significatif au seuil de 5%). Le **rose italique correspond à une sous-représentation**, le **bleu à une surreprésentation**.

CONCLUSION

Notre interrogation initiale porte sur l'objectif de 40% de femmes parmi les créateurs d'entreprise résidents des quartiers liés à la politique de la Ville d'ici 2017 : cet objectif, affiché pour l'ensemble des créatrices d'entreprise, peut-il être repris à l'échelle des quartiers populaires que sont les quartiers de la géographie prioritaire ?

Certes limitée à une aire géographique restreinte, - celle de la future métropole Aix-Marseille-Provence, soit le département des Bouches-du-Rhône agrandi de la commune de Pertuis du département voisin du Vaucluse -, l'enquête menée par le CRÉDOC en 2015 auprès des habitants des quartiers prioritaires et en veille active vérifie que l'aspiration à la création d'une activité, d'un commerce, d'une petite entreprise, n'est que légèrement plus faible pour les femmes : 35% des habitantes de 18 ans et plus déclarent une telle aspiration, contre 40% des habitants de la même classe d'âge.

Une analyse de cette même enquête montre toutefois que, comparées à leurs confrères masculins, les aspirantes à la création d'entreprise disposent d'atouts moindres pour mener à bien un tel projet. Elles sont à la fois :

- moins diplômées, ou tout du moins d'un niveau scolaire moins élevé ;
- moins disponibles pour se consacrer à leur projet de création, du fait notamment de la présence plus fréquente d'enfants qui, *a priori*, les pénalise davantage que les hommes. En effet, de nombreuses études montrent qu'aujourd'hui en France l'organisation domestique autour des enfants relève surtout de la responsabilité des femmes dans les couples parentaux ;
- plus éloignées du marché du travail comme en témoigne leur taux d'inactivité nettement plus important ;
- et moins souvent titulaires du permis de conduire.

Surtout, une analyse transversale des données recueillies au cours de l'enquête dans la future métropole et de celles de l'Enquête Emploi accroît les réserves déjà émises. L'analyse de l'Enquête Emploi montre en effet que la création d'entreprise est, pour les femmes des quartiers liés à la politique de la Ville, un processus très sélectif qui retient des femmes particulièrement diplômées. En outre, un décalage important peut être observé entre les secteurs investis par les entrepreneures des ZUS (Enquête Emploi) et ceux choisis par les aspirantes (Enquête CREDOC 2015) :

- alors que la moitié des aspirantes sont attirées par le secteur Commerce – Hôtels Cafés Restaurant, seul un tiers des entrepreneures résidant en ZUS travaillent dans ce secteur,
- à l'inverse, alors que près d'un tiers des entrepreneures résidant en ZUS interviennent dans le secteur des services orientés vers les particuliers, seul un sixième des aspirantes prévoient de s'y investir.

Compte tenu des investissements financiers nécessaires pour une installation dans le commerce, et du fort potentiel de développement des services orientés vers les particuliers, nombre d'aspirantes à la création d'entreprise devront sans doute faire le deuil de leur projet de création, au profit éventuellement d'un projet plus « réaliste », car mieux adapté à la demande du marché et à leurs capacités financières, d'autant que le principal frein à la création évoqué par les aspirantes est le manque d'argent.

Au total, il apparaît que l'objectif de 40% de femmes parmi les créateurs d'entreprise ne peut qu'être plus difficile à atteindre dans les quartiers prioritaires, comparés aux autres territoires. La politique dédiée à l'accompagnement des créatrices potentielles doit être à la fois volontariste et multiforme pour concerner à la fois :

- la sensibilisation à la création d'entreprise ;
- la levée des freins à la mobilisation des femmes (accueil de la petite enfance, amélioration de l'offre de mobilité...) ;
- la connaissance du monde du travail et de l'entreprise,
- l'accompagnement individuel et collectif des futures créatrices (définition du projet d'entreprise, pertinence du business model, information sur la réglementation...) et des entrepreneures (aide au développement, marrainage, soutien aux réseaux d'entrepreneures...),
- l'accès à des financements et des locaux adaptés, cette liste n'étant pas limitative.

Dans le cas contraire, l'objectif affiché risque de ne pas être atteint ou, dans le meilleur des cas, retardé. Un autre objectif devrait en outre être fixé pour améliorer la position des femmes résidentes des quartiers prioritaires dans l'entrepreneuriat : au-delà de leur nombre, il s'agit notamment de leur permettre de tirer de leur activité indépendante des revenus aussi élevés et d'être aussi souvent employeurs que leurs collègues hommes.

BIBLIOGRAPHIE

F. AIT BEN LMADANI, M.-A. DIAYE et M. W. URDANIVIA [2007], *L'intersectionnalité des rapports sociaux de pouvoir en France – Le cas du sexe et de l'origine ethnique*, Centre d'études de l'emploi, Document de Travail n° 100.

M. BOISSON [2010], *Des « ghettos » français : abus de langage ou réalité ? Le débat sur la ségrégation à l'heure de la réforme de la politique de la ville*, Note de veille n°178, Centre d'analyse stratégique.

Y. BREEM [2013], « L'insertion professionnelle des immigrés et de leurs descendants en 2011 », *Infos migrations*, n°48.

Y. BRINBAUM et J.-L. PRIMON [2013], « Parcours scolaires et sentiment d'injustice et de discrimination chez les descendants d'immigrés », *Économie et statistique*, n°464-465-466, INSEE.

S. CHAIB [2011], « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, n°16, pp. 209-229.

J.-P. COTIS (sous la direction de) [2012], *Femmes et Hommes, Regards sur la parité*, Paris, Collection Insee Références.

T. COUPPIÉ, C. GASQUET [2011], « Les jeunes des ZUS inégalement pénalisés au moment de l'insertion », *Net.Doc*, n°79, 31 p., CEREQ.

I. DAUGAREILH [2011], « Les discriminations multiples : une opportunité pour repenser le droit à la non-discrimination », *Hommes et migrations*, n°1292, pp. 34-46.

F. DHUME, S. DUKIC, S. CHAUVEL et P. PERROT [2011], *Orientation scolaire et discrimination – De l'inégalité de traitement selon l'origine*, La documentation Française, Collection études et recherches.

C. DIOP [2011], « Les femmes noires diplômées face au poids des représentations et des discriminations en France », *Hommes et migrations*, n°1292, pp. 92-102.

E. DUGUET, A. GOUJARD et Y. L'HORTY [2008], « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi : une exploration à partir des sources administratives exhaustives », *Économie et statistique*, n°415-416, pp. 17-44.

E. DUGUET, A. GOUJARD, Y. L'HORTY et F. SARI [2010], « Sortir du chômage, sortir du RMI : deux géographies ? Le cas du Languedoc-Roussillon », *Économie régionale et urbaine*, Éditions Armand Colin.

E. DUGUET, Y. L'HORTY, L. DU PARQUET, P. PETIT et F. SARI [2011], *Discriminations à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing*, Document de travail n°141, Centre d'études de l'emploi.

A. EDO, N. JACQUEMET [2013], « Discrimination à l'embauche selon l'origine et le genre : défiance indifférenciée ou ciblée sur certains groupes ? », *Économie et statistique*, n°464-465-466.

European Commission's Expert Group on Gender and Employment (EGGE) [2009], *Gender segregation in the labour market*, Luxembourg, Publications Office of the European Union.

S. FAURE et D. THIN [2007], « Femmes des quartiers populaires, Associations et politiques publiques », *Politix*, n°78, pp. 87-106.

M.-B FERREIRA DE MACEDO [2003], « Femmes de ménage et veilleurs de nuit : une approche sexuée du travail précaire dans un hôtel en France », *Cahiers du genre*, n°35, pp. 189-208.

H. GARNER-MOYER [2001], *Discrimination et emploi : revue de la littérature*, Observatoire des discriminations – Paris I, Étude réalisée pour le compte de la DARES.

F. GUÉGOT [2011], *L'égalité professionnelle hommes-femmes dans la fonction publique – Rapport au président de la République*, Paris, La documentation Française, Collection des rapports officiels.

Groupe EGATER, *Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux* [2014], Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes – ONZUS - INSEE.

HAUT CONSEIL A L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES [2014], *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, Rapport n°2014-06-19 Egaliter-012.

J. HEINEN *et al.* [2009], « Politiques publiques et articulation vie professionnelle / vie familiale », *Cahiers du genre*, n°46, pp. 5-16.

M. HENRY, P. DIEUSAERT [2014], « L'emploi des femmes dans les zones urbaines sensibles : la crise a creusé les inégalités avec les hommes », *ONZUS Infos*, Paris .

M. HERSENT [2004], « Initiatives de femmes immigrées dans les zones sensibles urbaines », *Les cahiers du CEDREF*, n°12, pp. 239 - 261.

C. JOLLY, F. LAINÉ et Y. BREEM [2012], « L'emploi et les métiers des immigrés », *Infos migrations*, n°39.

E.E. JONES [2013], « Discrimination à l'embauche des jeunes en Ile-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ? », *Économie et statistique*, n°464-465-466, INSEE.

F. KACHOUKH, A. MAGUER et A. MARNAS [2011], *La discrimination multicritère à l'encontre des femmes immigrées ou issues de l'immigration sur le marché du travail*, Paris, La HALDE – Ministère des solidarités et de la cohésion sociale.

A. KERIVEL [2011], *La population féminine des quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération d'Orléans dans leur rapport à l'emploi*, LERFAS, Étude réalisée pour la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans.

M. KOKOREFF et D. LAPEYRONNIE [2013], *Refaire la cité : l'avenir des banlieues*, Paris, Seuil, Collection La République des idées.

M.-T. LANQUETIN [2009], « Égalité, diversité et... discriminations multiples », *Travail, genre et sociétés*, n°21, pp. 91-106, Éditions La Découverte.

M. LAOUNÉAN [2013], « Un cas particulier de discrimination sur le marché du travail : l'accès aux emplois en contact avec le public », *Économie et statistique*, n°464-465-466.

D. LAPEYRONNIE [2008], *Ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Editions Robert Laffont, format Kindle.

D. LAPEYRONNIE [2011], « La France et ses quartiers populaires », synthèse d'un petit-déjeuner La Fonda.

D. LE MANCQ [2013], « L'insertion professionnelle des femmes immigrées », *Infos migrations*, n°51.

R. LE MÉHAUTÉ (sous la direction de) [2013], *Observatoire national des zones urbaines sensibles, Rapport 2013*, Paris, Editions du CIV.

S. LEMIERE (sous la direction de) [2013], *L'accès à l'emploi des femmes : une question de politiques...*, Rapport remis à la ministre du droit des femmes.

Y. L'HORTY, E. DUGUET, L. DU PARQUET, P. PETIT et F. SARI [2011], « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : un test de discrimination auprès de jeunes qualifiés », *Économie et statistique*, n° 447, pp. 72-95, INSEE.

Y. L'HORTY et P. PETIT [2012], « Ouvrir l'accès à l'emploi dans les quartiers par des politiques publiques mieux ciblées », *Politique de la ville : perspectives françaises et ouvertures internationales*, n°52, La documentation française.

D. MEURS et A. PAILHÉ [2010], « Position sur le marché du travail des descendants directs d'immigrés en France : les femmes doublement désavantagées ? », *Économie et statistique*, n°431-432, pp. 129-151, INSEE.

A. MAGNIER (sous la direction de) [2012], « Métiers des pères et des descendants d'immigrés : une mobilité sociale davantage liée à l'origine sociale qu'à l'origine géographique », *Dares Analyses*, n°058.

A. MAINGUENÉ et D. MARTINELLI [2010], « Femmes et hommes en début de carrière. Les femmes commencent à tirer parti de leur réussite scolaire »,.

M. MANIER [2013], « Cause des femmes vs cause des minorités : tensions autour de la question des « femmes de l'immigration » dans l'action publique française », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29 – n°4, Université de Poitiers.

H. MASUREL (sous la direction de), [2012], *Observatoire national des zones urbaines sensibles, Rapport 2012*, Paris, Editions du CIV.

D. MEURS et A. PAILHÉ [2008], « Descendantes d'immigrés en France : une double vulnérabilité sur le marché du travail ? », *Travail, Genre et Sociétés*, n°20, pp. 87-107.

J. MEZZA, M.-L. STEINBRUCKNER, L. THIÉNOT [2011], *Orientation scolaire et discrimination – Quand les différences de sexe masquent les inégalités*, La documentation Française, Collection études et recherches.

F. MILEWSKI et H. PÉRIVIER [2004], *Travail des femmes et inégalités*, Revue de l'Observatoire français des Conjonctures Économiques (OFCE), Paris, Presses de Sciences Po.

Ministère des droits des femmes, Ministère délégué chargé des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'éducation nationale [2013], *Entreprendre au féminin. Des opportunités pour elles. Une clé pour la compétitivité et l'emploi*.

Ministère du droit des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports [2014], *Réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville : communes – territoires cibles de la politique de la ville*.

Ministère des droits des femmes, Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes [2014], *Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, Chiffres clés – Édition 2014.

Ministre des droits des femmes (ministre chef de file) [2013], *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, Document de politique transversale. Projet de loi de finances pour 2014.

Ministère de l'égalité des territoires et du logement, ministère délégué à la ville [2013], *Entrepreneurs des quartiers*, Dossier de presse.

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville [2012], *Intégration professionnelle des femmes immigrées en Alsace*, Note de contexte, ORIV.

O. NOBLECOURT [2014], *L'égalité pour les femmes migrantes*, Paris, Ministère des droits des femmes.

O. NOEL [2011], « Discriminations de genre et de race : logiques communes, risques de concurrence et perspectives de convergence », *Hommes et migrations*, n°1292, pp. 82-91.

A. NOTAIS et J. TIXIER [2014], « L'intention d'entrepreneuriat social de 6 femmes dans les quartiers », *@GRH*, n°11, pp. 115 – 140.

Opinion Way [2010], *Étude nationale sur les entrepreneurs dans les quartiers sensibles*, pour l'Adive et La nouvelle PME.

M. OKBA [2009], « Habiter en ZUS et être immigré : un double risque sur le marché du travail », *Premières Synthèses*, n°48.1.

J.-P. PAPIN, E. DUPONT et T. CAPELIER (sous la direction de) [2008], *État des lieux de l'offre de services pour les quartiers de la politique de la ville dans le domaine de l'emploi et du soutien à l'activité, Rapport d'analyse transversale*, Acisé – AMNYOS Consultants.

L. du PARQUET et P. PETIT [2011], « Évaluer la discrimination à l'embauche liée au lieu de résidence : apports et limites de la méthode du *testing* », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome L, pp.47-54, De Boeck Supérieur.

P. PETIT [2013], « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi. Une approche expérimentale de la discrimination territoriale », *Les après-midi de Profession Banlieue*, n°20.

C. PICHERIE [2006-2007], *Action publique et approche de genre, Politique de la ville et prise en compte de la précarité et de l'emploi des femmes dans les quartiers populaires de l'agglomération nantaise*, Université de Paris III – Sorbonne Nouvelle et Université de Paris IV – Pierre et Marie Curie.

I. PUECH [2006], « Femmes et immigrées : corvéables à merci », *Travail, genre et société* n°16, pp. 39 – 51.

R. RATELOT [2010], « Origine et quartier. Expliquer le salaire et l'emploi des descendants d'immigrés », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°1, pp. 27-55, Éditions Armand Colin ;

L. ROULLEAU-BERGER [2010], *Migrer au féminin*, Paris, PUF.

M. SAFI et P. SIMON [2013], « Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines : représentations, expériences subjectives et situations vécues », *Économie et statistique*, n°464-465-466, INSEE.

A. TESTENOIRE [2006], « Le temps de l'insertion ; itinéraires de jeunes femmes de milieux populaires », *Formation Emploi*, n°93, pp.79-93.

Z. TOUATI, « Travail des Maghrébines en France : spécificités et freins », *Sociologies* [En ligne], Dossiers, Professions et métiers autour de la Méditerranée, mis en ligne le 09 mai 2012 consulté le 09 février 2015. URL : <http://sociologies.revues.org/4028>.

I. VAN DE WALLE, T. CAPELIER (sous la direction de) [2016], *Les freins et les leviers à l'emploi des femmes résidentes des quartiers de la politique de la ville*, CREDOC en collaboration avec le cabinet AMNYOS, à la demande du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

I. VAN DE WALLE [2014], *Study of Women Entrepreneurs : analysis of statistical data and feasibility study for the creating of an e-platform for women entrepreneurs*, participation à une étude européenne conduite par PANTEIA et KMU FORSCHUNG AUSTRIA, partenaires du réseau ENSR, à la demande de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne.

I.VAN DE WALLE, E. KASPOREVA [2014], *L'entrepreneuriat féminin et le développement économique, social et culturel des territoires*, CREDOC en collaboration avec Kingston University of London, à la demande du Conseil Général des Côtes d'Armor dans le cadre du projet européen *Business and Network of Enterprising Women* (B-NEW).

C. ZAIDMAN, P. BACHELET [2004], « Genre, travail et migration en Europe : une dualisation de l'emploi féminin », *Les cahiers du CEDREF*, n°12, pp. 9-22.